SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE SAINT LOUIS

2020-2021

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

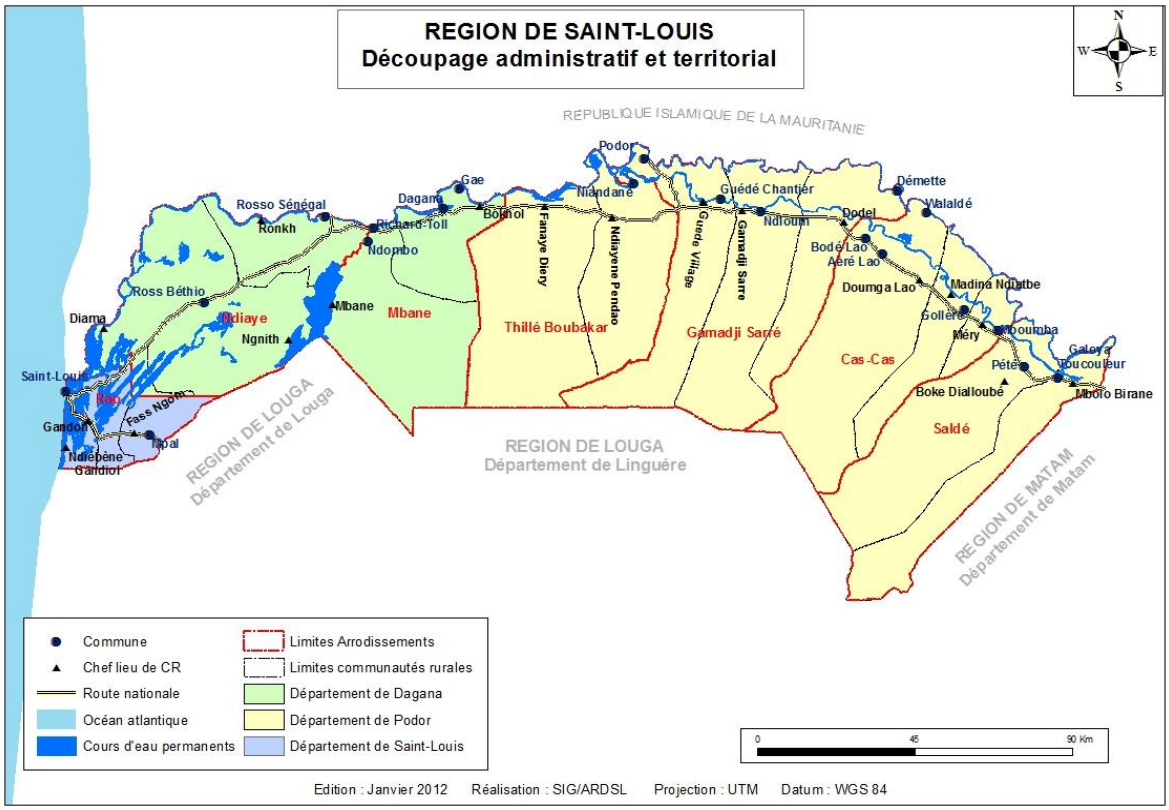

Décembre 2023

COMITE DE DIRECTION

Directeur général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	Elhadji Omar SENGHOR

COMITE DE REDACTION

Chef du service régional	Saliou MBENGUE
Adjoint	Madiop GUEYE
Statisticienne	Fatou Mor SYLL

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Rodrigue MALOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Mbaye FAYE
	Insa SADIO
	Birane CISSE
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
	Fodé DIEDHIOU
	Augustin Ndiangue NDIAYE
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Djiby DIOP
	Mamadou SIDIBE
Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines	N'Deye Binta Diémé COLY
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodi FALL
	Manga NDIAYE
	Iphygénie SARR
	Bintou DIACK
	Khady BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Awa CISSOKHO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-Air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-2 : Densités de population de la région de Saint Louis selon le département en 2021... 17
Tableau I-3: Répartition des circonscriptions territoriales de la région de Saint Louis 17
Tableau II-1: Répartition de la population par groupes d'âge et grands groupes d'âge selon le sexe et rapport de masculinité (RM) en 2021 19
Tableau II-2: Répartition spatiale de la population de la région, selon le milieu de résidence, en 2020 et 2021 21
Tableau II-3 : Densité de la population selon les départements en 2020 et 2021 21
Tableau II-4: Évolution de la fécondité et de la mortalité infanto-juvénile 23
Tableau III-2: Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire de 2018 à 2021 26
Tableau III-3: Evolution de la situation des feux de brousse par département par département entre 2019 et 2021 28
Tableau III-6: Évolution de la pluviométrie par département de 2017 à 2021 (mm) 30
Tableau IV-1: Structure (en pourcentage) par milieu de résidence, par sexe, par âge et par niveau d'instruction de la population en âge de travailler en 2021 dans la région 34
Tableau IV-2: Taux d'activité selon le milieu et le sexe..... 36
Tableau IV-2: Taux d'emploi de la main d'œuvre en 2021 selon le milieu et le sexe 36
Tableau IV-3: Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région des établissements ouverts entre 2019 et 2021..... 38
Tableau IV-4: Evolution du nombre de contrats de travail par département 38
Tableau IV-5: Evolution de la situation du nombre de conflits de travail..... 38
Tableau V-1 : Part des aides familiaux et de leur répartition selon le milieu de résidence et le sexe en 2020 et 2021 41
Tableau V-3: Répartition des chômeurs par tranches d'âge, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction en 2021 43
Tableau VI-1:Répartition des ménages sénégalais par Type de logement actuel selon la région de résidence 47
Tableau VII-3: Situation des principaux indicateurs d'assainissement du milieu urbain selon la collectivité locale, en 2017..... 52
Tableau IX-1: Répartition des sorties effectuées par BRSP selon la nature et par circonscription administrative entre 2019 et 2021..... 57
Tableau IX-3 : Indicateurs de protection sociale entre 2018 et 2021 59
Tableau X-1: Effectifs carcéraux et Taux d'occupation en 2021 selon la MAC 62
Tableau X-3: Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 64
Tableau XI-1: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2021 67
Tableau XI-3/ Indicateurs de santé de la reproduction en 2020 et 2021 69
Tableau XI-4: Evolution de la prévalence et du taux de mortalité palustre de la région en 2020 et 2021..... 69
Tableau XI-5: Résultats Evolution du taux de guérison de la tuberculose en 2020 et2021..... 69
Tableau XII-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2021..... 72
Tableau XII-2: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le département et le sexe 72

Tableau XII-3 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut entre 2018/2019 et 2020/2021 74
Tableau XII-5: Évolution des indicateurs de performance (TBS et TBA) dans l'élémentaire de 2018 à 2021 74
Tableau XII-6: Intensité de la scolarisation du moyen secondaire général 76
Tableau XII-7: Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département (en %) 76
Tableau XII-10 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut et le département 78
Tableau XII-11 : Evolution des résultats au BAC technique selon la série 78
Tableau XII-11 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplôme de l'enseignement professionnel selon le diplôme 78
Tableau XIII-1: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région 81
Tableau XIII-3: Répartition des infrastructures de jeunesse selon le type, par département 83
Tableau XIV-1: Evolution du montant de l'épargne collectée dans la région de Saint Louis 87
Tableau XIV-2: Évolution du montant des crédits accordés dans la région 87
Tableau XIV-3: répartition des encours de des encours de crédits accordés en 2020 et 2021 87
Tableau XIV-4/ Évolution du nombre de bureaux de postes et de boites postales 89
Tableau XIV-5/ Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent 89
Tableau XIV-6/ Évolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination 89
Tableau XVI-2: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon le secteur d'activités 95
Tableau XVI-3: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon le sexe des propriétaires/ dirigeants 95
Tableau XVI-4: Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2020 et 2021 dans la région de Saint Louis 97
Tableau XVI-5: Structure du compte d'exploitation des entreprises formelles par secteur d'activité dans la région de Saint-Louis 97
Tableau XVI-6: Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité dans la région de Saint-Louis 97
Tableau XVII-1: Répartition selon la taille des ménages agricoles de la région de Saint Louis 100
Tableau XVII-2: Répartition des ménages agricoles de la région de Saint Louis selon le sexe du CM 100
Tableau XVII-2: Répartition des ménages agricoles de la région de Saint Louis selon le groupe d'âges du CM 100
Tableau XVII-3: Évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département 102
Tableau XVIII-1 : Effectif cheptel et de la volaille selon l'espèce par département en 2020 et 2021 105
Tableau XVIII-2: Production contrôlée de lait par département en 2021 105
Tableau XVIII-3: Evolution des entrées et sorties du bétail en 2021 105
Tableau XVIII-4: Évolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type 107
Tableau XVIII-5: Évolution de la situation de la production aquacole dans la région de Saint-Louis (en tonnes) 107
Tableau XVIII-6: Répartition de la production selon la destination et le département (en tonnes) 107
Tableau 73 : Nombre de pépinières et de plants 109

Tableau 74 : Situation des feux tardifs des années 2020 et 2021 109
Tableau XIX-2: Quantités extraites dans les mines et carrières en 2021 112
Tableau XX-1: Évolution du nombre de marchés selon le type, par département 115
Tableau XX-2: Evolution du nombre de commerçants selon le type par département 115
Tableau XX-4 : Répartition du parc par type de véhicule, par département 117
Tableau XX-5 : Résultats des examens de passage au permis de conduire 117

LISTE DES FIGURES

Graphique I-1: La région de Saint Louis dans le Sénégal 15
Graphique I-2: Poids démographiques des régions (en %) 15
Graphique II-1: Pyramide des âges de la région de Saint Louis en 2021 19
Graphique VI-2: Taux d'accès à l'internet selon la région 47
Graphique VI-2: Situation de l'accès des localités à l'eau potable dans la région 50
Graphique XVI-1: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon la forme juridique 95

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
ANACIM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APROFES	Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	Associations des Usagers de Forages
BAC	Baccalauréat
BCG	Bacille de Calmette et Guérin
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BRSP	Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers
BSF	Bourses de Sécurité Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCIA	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMU	Couverture Maladie Universelle
CS	Centre de Santé
CTB	Coopération Technique Belge
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DDM	Dictionnaire Démographique Multilingue
DGPSN	Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DHS	Programme des Enquêtes Démographique et de Santé
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DRS-SFD	Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD

DRU	Division Régionale de l'Urbanisme
DS	District Sanitaire
DSTE	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FI	Fonds d'Investissement
FME	Forum Mondial de l'Eau
GE	Générateur Electrique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
IA	Instituteur Adjoint
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Infirmier d'Etat
IEF	Inspection de l'Enseignement et de la Formation
IMCEC	Institutions Mutualistes Communautaires d'Epargne et de Crédit
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRTSS	Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISM	Institut Supérieur de Management
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MC	Maître Contractuel
MIS	Enquête à Indicateurs Multiples
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PC	Professeur Contractuel
PC	Pêche Continentale
PM	Pêche Maritime
PNBSF	Programme Nationale des Bourses de Sécurité Familiale
PNDS	Programme National de Développement Sanitaire
PNDSS	Plan National de Développement Sanitaire et Sociale
PPR	Peste des Petits Ruminants
PR	Privé
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PS	Poste de Santé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PU	Public
PUDC	Programme d'urgence de Développement Communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de modernisation des Axes et Territoires Frontaliers
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RD	Route Départementale
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RM	Rapport de Masculinité
RM	Région Médicale
RN	Route Nationale
RNU	Registre National Unique
RR	Route Régionale
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SECNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SEN'EAU	Eau du Sénégal

SESR	Situation Economique et Sociale Régionale
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome d'Immuno – Déficience Acquise
SREPA	Service Régional de l'Elevage et des Productions Animales
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR	Unité de Formation et de Recherche
USSEIN	Université Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niass
UTC	Temps Universel Coordonnée
VAC	Vacataire
VE	Volontaire de l'Education
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2020 et 2021 pour résorber, en partie, le retard de publication accusé.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Saint Louis dans le Sénégal

La loi n° 2002-002 du 15 février 2002 et le décret n° 2002-166 du 21 février 2002 ont établi les limites actuelles de la région de Saint-Louis. La région qui s'étend sur une superficie de 19 034 Km² couvre environ 9,7% du territoire national. Elle est limitée au Nord par le Fleuve Sénégal, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par l'Océan atlantique.

Elle est située à 270 km de Dakar et sa population est passée de 908 941 habitants en 2013 à 1 091 741 habitants en 2020 (6,5% de la population nationale) et à 1 120 585 habitants en 2021, soit une densité d'environ 57 habitants au Km² en 2020 et 59 habitants au Km² en 2021.

La région de Saint-Louis occupe une place de choix dans les stratégies nationales de développement économique. Elle se distingue particulièrement dans le secteur primaire et dans l'agroalimentaire. L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture et sur l'élevage. La région contribue fortement à la production nationale de céréales, d'assurer la totalité de la production de la canne à sucre et de la tomate industrielle. L'oignon ainsi qu'une partie importante du riz local sont cultivés dans la région. La région bénéficie de la présence de grosses unités agro industrielles telles que la CSS, la SOCAS, les GDS et d'autres sociétés exportatrices qui constituent de réels atouts pour l'exploitation de ses potentialités agricoles.

Entre autre secteurs attrayants, il faut noter la pêche qui participe au dynamisme de l'économie locale. Les productions halieutiques régionales alimentent aussi bien le reste du pays que les pays frontaliers.

Les activités culturelles sont assez développées dans la région qui dispose d'un agenda culturel de dimension internationale. Le festival international de Jazz est une des activités culturelles les plus marquantes de la région. Plusieurs autres événements rythment la vie culturelle et religieuse de la région. A ce titre, il faut inscrire le « FANAL », le « Magal des deux rakas » et, entre autres, les « gamous » annuels et l'écoulement des produits qui viennent des autres régions.

Définitions :

- **Le territoire** constitue l'étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe d'humains. En d'autres termes, c'est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir.

Tableaux et graphiques

Graphique I-1: La région de Saint Louis dans le Sénégal

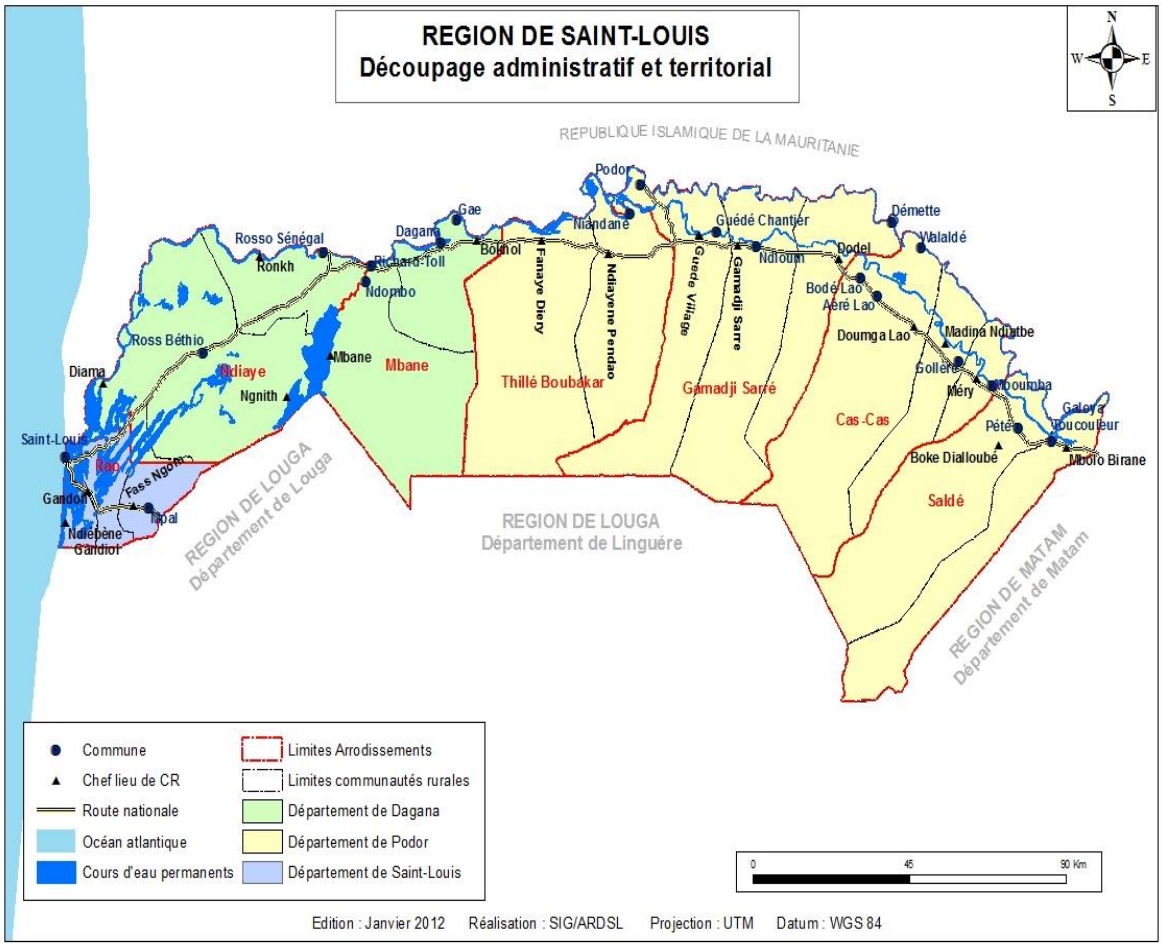

Source : ARD Saint Louis

Graphique I-2: Poids démographiques des régions (en %)

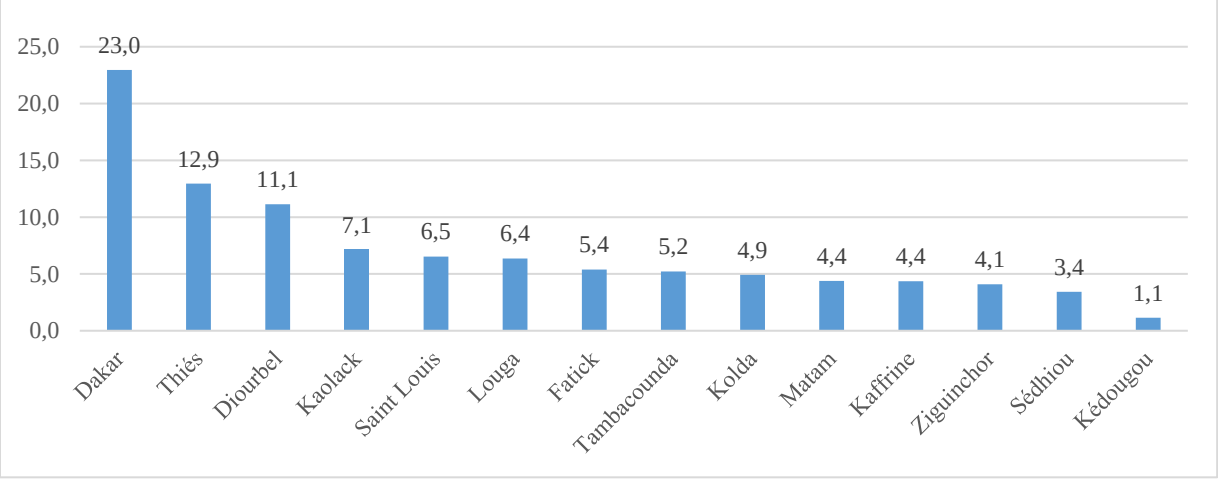

Source : ANSD, Projections démographiques 2021

I.2 Organisation administrative et territoriale

La région de Saint-Louis est composée, à l'issue du découpage opéré en 2002, des départements de Dagana, Podor et Saint-Louis. Par ailleurs, l'acte III de la décentralisation qui sous-tend la communalisation intégrale a fait passer le nombre de ses communes de 19 à 38. La région comprend 41 collectivités territoriales y comprisles trois conseils départementaux.

Le département de Podor est le plus vaste avec 22 communes pour une superficie de 12 947 Km² et le moins densément peuplé avec 34 hbts/Km² alors que celui de Saint-Louis n'en compte que 5 sur une superficie de 879 Km² soit une densité de 405 Habitants/Km². Le département de Dagana occupe la deuxième place avec une superficie de 5 208 Km² et une densité de 56 hbts/Km² en 2020.

Occupation physique du territoire et environnement

Avec la présence du fleuve, la région comprend trois zones :

- le Walo qui se caractérise par des terres humides propices à la culture irriguée et à la pisciculture. Bordant le fleuve Sénégal, il dispose des sols favorables à la riziculture et aux cultures de décrue ;
- le Diéri, éloigné du fleuve, avec des terres favorables au maraîchage et à l'élevage ;
- la Zone des Niayes ou le Gandiolais, située sur la frange maritime, très connue pour ses activités de pêche maritime et de cultures maraichères.

Les températures moyennes annuelles sont relativement élevées. La zone continentale a des températures élevées presque durant toute l'année allant parfois au-delà de 40°c dans le département de Podor. Toutefois, l'influence adoucissante de la mer à l'ouest est favorable pour les cultures maraîchères

Relativement au couvert végétal, la région est caractérisée par des écosystèmes aride et semi-aride conjugués d'une végétation assez spécifique dans les sous zones éco géographiques. Ainsi, la densité moyenne est de 153 tiges/ha pour un volume moyen de 17,34 m3/ha.

En outre, l'essentiel des massifs de gonakiers de la zone walo (21 parmi les 25 forêts classées) se trouve dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal au moment où la basse vallée est caractérisée par les districts écologiques du delta et du lac de Guiers

Définitions :

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

En savoir plus :

https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/decoupage-administratif

https://www.anat.sn/

Tableaux et graphiques

Tableau I-1 : Densités de population de la région de Saint Louis selon le département en 2021

Année 2021					
Département	Effectif			Superficie	Densité
	Masculin	Féminin	Ensemble	(en Km²)	(hbts/Km²)
Dagana	153 823	144 150	297 973	5 208	57
Podor	223 115	233 963	457 078	12 947	35
Saint-Louis	181 929	183 605	365 534	879	416
Région	558 867	561 718	1 120 585	19 034	59

Source : *ANSD, Projection de la population*

Tableau I-2: Répartition des circonscriptions territoriales de la région de Saint Louis

Départements	Arrondissements
Dagana	Mbane, Ndiaye
Podor	Cas-Cas, Gamadji Sarre, Thille Boubacar, Saldé
Saint Louis	Rao

Source : *SRSD Saint Louis*

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la Population

La population de la région de Saint-Louis est estimée en 2021 à 1 120 585 habitants (soit 6,5% de population nationale) contre 1 091 741 en 2020, soit une hausse de 2,7%. Elle est essentiellement jeune avec 40,1% de personnes âgées de moins de 15 ans et 60,6% de personnes âgés de moins de 25 ans. Seule 5,9% de cette population atteint l'âge de 60 ans. La population en âge de travailler représente 54% de l'effectif global. Ce qui correspond à un rapport de dépendance démographique de 100 actifs pour 85 personnes en charge.

Entre 1976 et 1988, la population évoluait à un rythme annuel de 2,0% et le taux d'accroissement naturel était de 3,4% entre 1988 et 2002. Une diminution du taux d'accroissement naturel annuel est observée entre 2002 et 2013 et s'établit à 2,7% entre 2013 et 2020.

L'allure de la **pyramide des âges** de la région a la forme de celles des pays en voie de développement avec une base élargie (signe d'une forte fécondité) , avec un retraicissement progressif vers le sommet.

La très grande jeunesse de la population sénégalaise se retrouve dans la la région de Saint Louis pour laquelle plus de 6 personnes sur dix (61,0%) ont moins de 25 ans. En revanche, les 60 ans et plus représentent 5,9% au niveau régional, proportion comparable à celle que l'on observe au niveau national (5,6%).

Cette structure démographique entraine un faible rapport de dépendance démographique pour les 60 ans et plus (11 ainés pour 100 adultes âgés de 15-59 ans) mais un rapport de dépendance très élevé au niveau des moins de 15 ans (75 pour 100 adultes de 15 – 59 ans).

Le rapport de **masculinité globale** (RM) est de 101 hommes pour 100 femmes. On constate, à cet effet, qu'à la naissance jusqu'au groupe d'âges compris entre 25 et 29 ans, il y'a plus d'hommes que de femmes. Le rapport de masculinité s'établit à 105,5% à la naissance et évolue à la hausse jsuqu'à l'âge de 25 ans.

Cette tendance est inversée à partir de 30 ans où les femmes deviennent plus nombreuses que les hommes selon les groupes d'âges. La forte présence d'établissements scolaires et de daaras dans la région pourrait expliquer cette supériorité numérique des garçons sur les femmes. En revanche, le RM enregistre une forte baisse entre 25 ans et 35 ans et devient plus modéré jusqu'à 55 ans. A partir de 55 ans, le RM repart à la hausse jusqu'à 70, et termine sur une tendance baissière.

Définitions :

Population : le mot **population** peut désigner toute collection d'unités distinctes, il est alors synonyme d'**univers**. On emploie plus communément le mot **population** pour désigner l'ensemble des **habitants** d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : *population d'âge scolaire*, *population mariable)*, auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population.**

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.

Tableaux et graphiques

Graphique II-1: Pyramide des âges de la région de Saint Louis en 2021

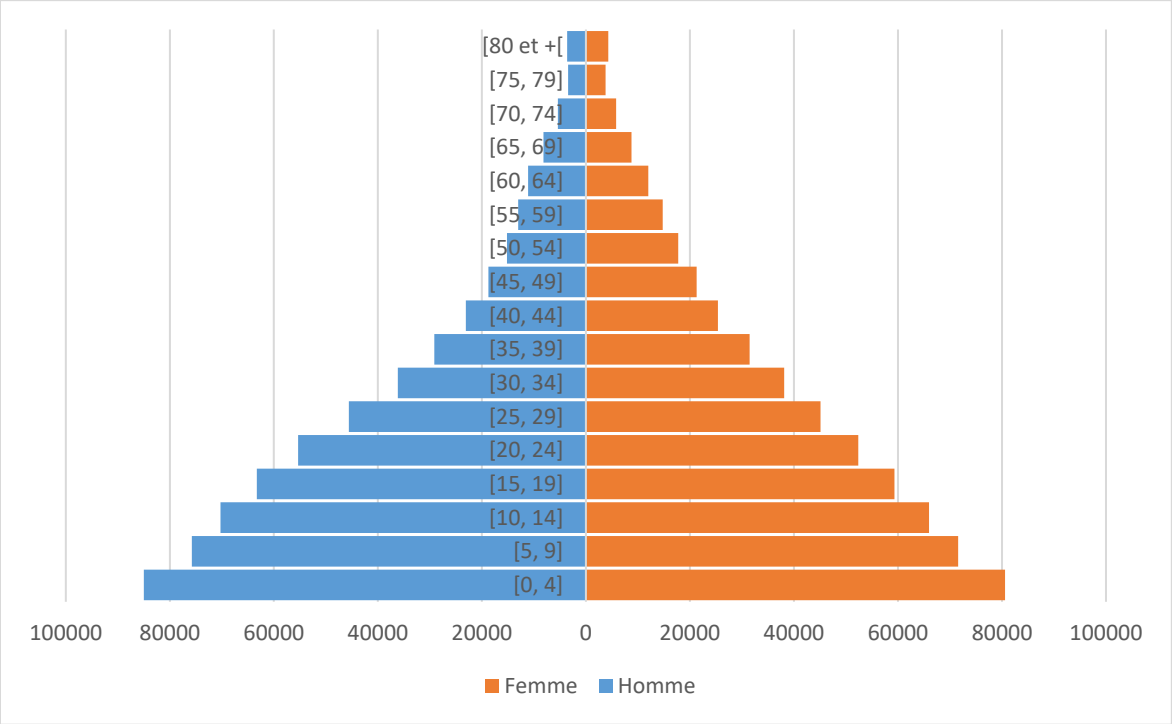

Source : *ANSD, Projection de la population*

Tableau II-1: Répartition de la population par groupes d'âge et grands groupes d'âge selon le sexe et rapport de masculinité (RM) en 2021

Groupes d'âge	Homme	Femme	Ensemble	Rapport de Masculinité (en %)
[0, 4]	84 988	80 579	165 567	105,5
[5, 9]	75 776	71 587	147 363	105,9
[10, 14]	70 262	65 975	136 237	106,5
population âgée de moins de 15 ans	231 026	218 141	449 167	105,9
[15, 19]	63 269	59 341	122 610	106,6
[20, 24]	55 340	52 357	107 697	105,7
[25, 29]	45 575	45 110	90 685	101,0
[30, 34]	36 163	38 122	74 285	94,8
[35, 39]	29 155	31 472	60 627	92,6
[40, 44]	23 075	25 381	48 456	90,9
[45, 49]	18 742	21 278	40 020	88,18
[50, 54]	15 172	17 741	32 913	85,5
[55, 59]	13 036	14 781	27 817	88,29
Population active	299 527	305 583	605 110	98,
[60, 64]	11 107	12 003	23 110	92,5
[65, 69]	8 153	8 775	16 928	92,9
[70, 74]	5 376	5 803	11 179	92,6
[75, 79]	3424	3769	7 193	90,8
[80 et + [	3 600	4 298	7 898	83,86
population âgée de 60 ans et plus	31 660	34 648	66 308	91,4
population totale	562 213	558 372	1 120 585	100,7

Source : *ANSD, Projection de la population*

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

Les En 2021, la population urbaine régionale dépasse pour la première fois celle rurale. Les ruraux représentent 49,5% (sur un effectif global de 1 120 585) contre 50,5% pour les urbains. Cette supériorité des urbains sur les ruraux confirme la tendance observée une dizaine d'années (hausse du taux d'urbanisation, lequel est passé de 48,7% en 2018 à 49,3% en 2019 puis, 49,9% en 2020) . Les femmes sont légèrement supérieures numériquement aux hommes tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Densité de la population en 2021

En 2021, la densité de la population est évaluée à 59 habitants/Km². Le département de Saint Louis reste le plus densément peuplé de la région avec 416 habitants/Km², soit près de sept (7) fois la densité régionale. Ce département abrite la capitale régionale, la plupart des services administratifs, les établissements d'enseignement supérieur et la majorité des unités économiques de la région. A l'opposé de Saint-Louis, le département de Podor qui repésente les deux tiers de la superficie régionale a une densité très faible évaluée à 35 habitants/Km². Les conditions environnementales peu favorables à l'habitat et la faiblesse de son tissu économique expliquent en partie ce niveau de densité très faible. Le département de Dagana (56 habitants/km^2) se situe juste en dessous de la moyenne régionale mais reste faiblement peuplé.

Définitions :

- La **densité de population** sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré. La densité est appréciée comme suit :
  - *faible* si le nombre d'habitants par km² est inférieur à 100 ;
  - *moyenne* s'il va de 100 à 200 ;
  - *forte* s'il est supérieur à 200
- **Taux d'urbanisation :** *C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.*

En savoir plus :

- https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/
- https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS

Tableaux et graphiques

Tableau II-2: Répartition spatiale de la population de la région, selon le milieu de résidence, en 2020 et 2021

Année	Urbain			Rural			Ensemble		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
2020	272 216	272 563	544 779	273 307	273 655	546 962	545 523	546 218	1 091 741
2021	282 820	283 076	565 896	277 220	277 470	554 690	560 039	560 546	1 120 585

Source : ANSD, Projections démographiques 2021

Tableau II-3 : Densité de la population selon les départements en 2020 et 2021

Année 2020					
Département	Effectif			Superficie	Densité
	Masculin	Féminin	Ensemble	(en Km²)	(hbts/Km²)
Dagana	149 864	140 439	290 303	5 208	56
Podor	217 372	227 941	445 313	12 947	34
Saint-Louis	177 246	178 879	356 125	879	405
Région	544 482	547 259	1 091 741	19 034	57
Année 2021					
Département	Effectif			Superficie	Densité
	Masculin	Féminin	Ensemble	(en Km²)	(hbts/Km²)
Dagana	153 823	144 150	297 973	5 208	57
Podor	223 115	233 963	457 078	12 947	35
Saint-Louis	181 929	183 605	365 534	879	416
Région	558 867	561 718	1 120 585	19 034	59

Source : *ANSD, 2021*

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

En 2020/2021, l'indice synthétique de fécondité (ISF) dans la zone nord (régions de Saint Louis, Louga et Matam) a été estimé à 3,9 enfants. Ainsi, la zone nord se enregistre la même valeur que le niveau national et sépare la zone ouest (3,1 enfants par femme) et les zones sud (4 enfants par femme) et centre (4,9 enfants par femme).

Par rapport à l'année 2019, on observe une situation similaire avec un ISF dans la zone nord égal à celui du niveau national (4,7 enfants par femme), au dessus de celui de la zone ouest (4) mais en dessous de celui des zones Sud (5,3) et centre (5,4).

L'EDS 2017 (qui était représentative jusqu'au niveau région) avait permis d'estimer les indicateurs de fécondité jusqu'au niveau régional. Ses résultats montrent que que l'ISF dans la région de Saint Louis avait déjà atteint 4,7 enfants par femme en 2017 contre une moyenne nationale de 4,6 enfants. Saint Louis enregistrait donc le quatrième ISF le plus faible après Dakar (3), Thiés (4,6) et Ziguinchor (4,6).. L'ISF enregistrait ses valeurs les plus élevés dans les régions de Louga (5,1), Kaolack (5,2) Fatick (5,2), Matam (5,3), Kolda (5,5), Diourbel (5,8), Kaffrine (6,2), Kédougou (6,4) et Sédhiou (6,4). La fécondité continue donc sa tendance baissière depuis des années mais demeure encore élevée dans toutes les régions sauf à Dakar.

Le quotient de mortalité infanto-juvénile reflète la probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire. C'est un bon indicateur du niveau de développement qui permet d'évaluer l'état sanitaire d'un pays ou d'une localité.

En 2019, le quotient de mortalité infanto juvénile a été estimé 53‰, soit 56 points de pourcentage au-dessus de la moyenne nationale. Autrement dit, sur 1000 naissances vivantes enregistrées dans la zone nord, 53 vont décéder avant de fêter leur cinquième anniversaire.

Comparé à l'année 2019, on note une baisse de la mortalité des enfants dans toutes les zones mais elle est moins forte dans la zone nord.

Si on se réfère aux résultats de l'EDS 2017, La région de Dakar sortait nettement du lot avec 34‰. Saint Louis était deuxième (ex aequo avec la région de Fatick) avec un quotient de mortalité infanto-juvénile égal à 51‰. Par conséquent, le niveau élevé de la mortalité observée en 2021 dans la zone nord est relatif à la fréquence du phénomène dans les régions de Matam (71‰) et Louga (64‰).

Saint Louis et Fatick étaient suivies en 2017 par les régions de Ziguinchor (55‰), Thiès (55‰) et Kaolack (60‰). Les régions de Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Kédougou sont les plus touchées par la mortalité des enfants de moins de cinq avec des niveaux qui varient entre 74‰ et un peu moins de 90‰.

Il convient de noter que quelle que soit la composante de la mortalité des enfants étudiée, les statistiques montrent une tendance à la baisse au cours des vingt dernières années au niveau national et régional.

Définitions :

Fécondité : elle exprime la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (DDM).
Indice Synthétique de Fécondité: C'est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels. Lors des EDS, les taux de fécondité par âge sont calculés pour la période des trois années qui précèdent l'enquête, basés sur l'historique détaillé des naissances fourni par les femmes. L'échantillon concerne les femmes âgées de 15 à 49 ans.
Mortalité : on étudie sous le nom de **mortalité** l'action de la mort sur les populations (DDM). C'est l'occurrence des décès dans une population donnée. Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année**.**
Migration : ou le mouvement migratoire, est définie comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des individus d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée (DDM).

Tableaux et graphiques

Tableau II-4: Évolution de la fécondité et de la mortalité infanto-juvénile

Évolution de l'ISF			Évolution du quotient de mortalité infanto-juvénile (dix années avant l'enquête)		
Année Enquête	**Caractéristiques**	**Indice synthétique de fécondité 15-49 ans**	**Année Enquête**	**Caractéristiques**	**Quotient de mortalité infanto-juvénile**
2020-21 MIS	**Total**	**3,9**	**2019 DHS**	**Total**	**48 (CI: 42 – 55)**
2020-21 MIS	Ouest	3,1	2019 DHS	Ouest	31 (CI: 23 – 40)
2020-21 MIS	Centre (>2010)	4,9	2019 DHS	Centre (>2010)	48 (CI: 41 – 56)
2020-21 MIS	Nord (>2010)	3,9	2019 DHS	Nord (>2010)	53 (CI: 41 – 65)
2020-21 MIS	Sud (>2010)	4	2019 DHS	Sud (>2010)	71 (CI: 49 – 93)
2019 DHS	**Total**	**4,7**	**2018 DHS**	**Total**	**58 (CI: 51 – 65)**
2019 DHS	Ouest	4	2018 DHS	Ouest	39 (CI: 25 – 53)
2019 DHS	Centre (>2010)	5,4	2018 DHS	Centre (>2010)	62 (CI: 51 – 73)
2019 DHS	Nord (>2010)	4,7	2018 DHS	Nord (>2010)	54 (CI: 41 – 66)
2019 DHS	Sud (>2010)	5,3	2018 DHS	Sud (>2010)	89 (CI: 77 – 101)
2017 DHS	**Total**	**4,6**	**2017 DHS**	**Total**	**60 (CI: 55 – 64)**
2017 DHS	Dakar	3	2017 DHS	Dakar	34 (CI: 24 – 45)
2017 DHS	Thiès	4,6	2017 DHS	Thiès	55 (CI: 44 – 65)
2017 DHS	Diourbel	5,8	2017 DHS	Diourbel	73 (CI: 60 – 86)
2017 DHS	Kaffrine	6,2	2017 DHS	Kaffrine	64 (CI: 51 – 77)
2017 DHS	Kaolack (2010)	5,2	2017 DHS	Kaolack (2010)	60 (CI: 47 – 73)
2017 DHS	Louga	5,1	2017 DHS	Louga	64 (CI: 49 – 79)
2017 DHS	Fatick	5,2	2017 DHS	Fatick	51 (CI: 41 – 61)
2017 DHS	Ziguinchor	4,6	2017 DHS	Ziguinchor	55 (CI: 36 – 75)
2017 DHS	Sédhiou	6,4	2017 DHS	Sédhiou	78 (CI: 62 – 93)
2017 DHS	Kolda (2010)	5,5	2017 DHS	Kolda (2010)	89 (CI: 72 – 107)
2017 DHS	Matam	5,3	2017 DHS	Matam	71 (CI: 49 – 93)
2017 DHS	Saint Louis	4,7	2017 DHS	Saint Louis	51 (CI: 37 – 65)
2017 DHS	Kédougou	6,4	2017 DHS	Kédougou	74 (CI: 46 – 103)
2017 DHS	Tambacounda (2010)	5,8	2017 DHS	Tambacounda (2010)	80 (CI: 64 – 96)

Source : EDS, MIS, DHS Programme, 2021

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

Aucun **lotissement** n'a été enregistré dans la région, au cours de l'année 2021. Par contre, il a été dénombré en 2020, quatre lotissements représentant au total 8082 parcelles, soit près de 18 fois plus de parcelles qu'en 2019 (427). Les lotissements ont été effectués dans tous les départements plus précisément à Dagana (2585 parcelles dans la ZAC de la commune de Richard Toll), à Podor (1605 parcelles dans la commune de Mboumba) et à Saint Louis (1187 dans la commune de Ngallèle par l'office national des habitations à loyer modéré (ONHLM), 1105 parcelles à Sanar et 1600 à Bango).

D'autres lotissements initiés dans les Communes respectives de Démette et de Ndioum sont à l'arrêt pour différentes causes d'ordre procédural.

En 2020, 256 **demandes d'autorisation** de construire ont été enregistrées dans la région de Saint-Louis, dont 220 dans le département de Saint-Louis, 30 dans celui de Dagana et 5 à Podor. Par rapport à l'année 2019, les demandes ont augmenté de 43,0% suite à la hausse observée à Saint Louis (35,0%), à Dagana (93,8%) et le début de l'enregistrement des demandes d'autorisation dans le département de Podor.

Contrairement à l'année 2020, les statistiques disponibles pour 2021 concernent uniquement le département de Saint Louis.

Au total, 351 demandes d'autorisation de construire ont été enregistrées dans le département de Saint-Louis contre 220 en 2020 soit, une hausse de 59,6%. Cette hausse vient combler en partie le ralentissement observé en 2020 du fait de la pandémie de la covid 19.

68,7% des demandes enregistrées ont obtenu une autorisation de construire. Par rapport à l'année 2020, la proportion des demandes autorisées connait une augmentation de 17 points de pourcentage.

67,2% des demandes autorisées dans le département concernent des bâtiments à étage contre 32,7% pour les rez de chaussée. Par rapport à l'année 2020, la part des bâtiments de type rez de chaussée (32,7%) enregistre une légère hausse au détriment de celle des bâtiments à étage qui a baissé de 12 points de pourcentage environ.

90,0% des autorisations délivrées concernent des lieux d'habitation (92,0%) contre 3,1% pour les établissements commerciaux et 6,8% pour les autres usages. Comme pour l'année dernière, aucune autorisation n'a été délivrée en 2021 pour un lieu de culte ou un établissement touristique.

Par rapport à l'année 2020, la part des autorisations pour la construction de lieux à usage d'habitation et celle à usage commercial ont baissé respectivement de 3,8% et 0,4%. En revanche, la part des autorisations pour les autres usages a été multipliée par 2,6

Définitions :

- **L'autorisation de construire** : C'est un acte administratif délivré par une autorité administrative. Sur le territoire des communes, quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou d'un tout autre type d'usage, doit au préalable obtenir une autorisation de construire. Elle vise à garantir le respect des normes urbanistiques et architecturales dans l'acte de bâtir. Elle s'impose aux administrations, aux services publics de l'Etat, aux communes comme aux personnes physiques. Elle est exigée non seulement pour les travaux neufs de construction, mais aussi pour la réalisation des clôtures, les modifications extérieures apportées aux constructions existantes, les reprises de gros œuvres, les surélévations, ainsi que pour les travaux entrainant une modification importante de la distribution intérieure des bâtiments existants.

Tableaux et graphiques

Tableau III-1: Évolution du traitement des demandes d'autorisation de construire de 2018 à 2021

Circonscription administrative	Années	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
SAINT-LOUIS	2018	172	126
	2019	163	110
	2020	220	113
	2021	351	241
DAGANA	2018	20	16
	2019	16	09
	2020	31	07
	2021	0	0
PODOR	2018	1	01
	2019	0	00
	2020	5	4
	2021	0	0
REGION	2018	193	143
	2019	179	119
	2020	256	124
	2021	351	241

Source : Division régionale de l'Urbanisme de Saint Louis

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

En raison des spécificités d'ordre agricole et pédologique, le territoire régional a été subdivisé en 3 zones écogéographiques ainsi réparties :

1. Le Delta et la Vallée

C'est la zone d'aménagement hydro-agricole couverte de steppes arbustives et arborées, de savanes boisées, de prairies aquatiques. Les principales espèces rencontrées sont : Acacia senegal, Acacia nilotica var. Tomentosa, Acacia nilotica var. Andansonii, Ziziphus mauritiana, Balanites aegyptiaca, Dalbergia melanoxylon, Boscia senegalensis. Sur les sols salés, l'arbuste dominant est Tamarix senegalensis. En amont des inondations, on rencontre Bauhi nia reticulata et Acacia senegal. La végétation herbacée est dominée par Indigofera aspe ra, Cenchrus biflorus, Chlorus prieurri, Aristida mutabilis, Echinochloa colona et Meshynomène. Dans le proche Diéri, la strate supérieure de la végétation est dominée par Acacia tortilis, Acacia senegal, etc...

2) La zone sylvo-pastorale :

Elle est subdivisée en deux parties :
• Le Ferlo sableux, au Centre - Ouest caractérisé par ses sols brun - rouges couverts par une végétation de type pseudo-steppe arbustive à Acacia tortilis, Sclerocarya birrea, Balanites aegyptiaca, Acacia senegal, Combretum glutinosum, Commiphora africana, etc...
• Le Ferlo latéritique, au Centre - Ouest avec des sols plus latéritiques portant quelques rares espèces comme Boscia senegalensis, Dalbergia melanoxylon (Dialambane).

3) Les Niayes

Le cordon littoral constitué de sable est occupé par le groupement à Ipoméa et Sporobolus. Le système de dunes littorales est particuliè rement fixé par le groupement à Aristida longiflora et Hyparrhénia dissoluta. Au nombre des espèces arbustives présentes sans jamais être abondantes ou constantes, on rencontre Parinari macrophylla, Fagara xanthoxyloïdes, Aphania senegalensis, Commiphora africana, Anona senegalensis stipoïdes.

Jusqu'au début de ce siècle, la région était peuplée d'une faune riche d'animaux de grande taille ; on y signalait plus d'une espèce d'ongulés qui dépendaient dans une grande mesure de l'eau des lacs, des bras fluviaux, des marigots et mares tels que le Cob redunca, le Cobe de buffon (kobus dob), le Guib harnaché et l'Hippopotame. En outre il y avait des ongulés de la savane : l'Hippotrague, le Damalisque (Damalexis koirighunu), la Girafe (Giraffa camelopardis), l'éléphant (Loxodonta africana) et la Gazelle à front roux. On retrouvait aussi dans la Vallée les prédateurs des ongulés tels que le lion ; le guépard, le léopard et l'hyène. La Vallée constituait un milieu d'une grande importance pour l'avifaune et les oiseaux migrateurs de l'hémisphère Nord.

L'érosion côtière constitue une réelle menace au niveau de la région de Saint-Louis notamment le littoral du département de Saint-Louis. Les estimations de l'augmentation du niveau de la mer sont entre 1 et 1,33 mètre par an et ont pour conséquences la disparition de 800 mètres de plage à Guet Ndar, quartier situé sur la langue de barbarie. Il est également à noter la disparition de villages comme Doune Baba Dièye et Keur Bernard mais aussi la salinisation des terres dans le Gandiol occasionnée par le biseau salé.

Définitions :

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.
Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisées pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou elles peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.
Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

Tableaux et graphiques

Tableau III-2: Evolution de la situation des feux de brousse par département par département entre 2019 et 2021

Circonscription administrative	Superficies brulées (ha)		
	2019	2020	2021
Département de Dagana	70,2	72,3	707
Département de Podor	3 359	0	4060,8
Département de Saint-Louis	05,3	3	8,8
Région	3 434,52	75,3	4776,6

Source **: IREF. Saint Louis**

III.3 Conditions climatiques

Pluviométrie

Les quantités de pluie enregistrées dans la région sont variables selon les départements et le temps. En effet, dans le département de Saint-Louis, un pic a été relevé en 2020 avec 441,7 mm alors que le minima de pluie a été notée en 2018 avec 216,1 mm. Le département de Podor est marqué par une irrégularité des quantités de pluie allant de 129,1 mm en 2017 à 261,7 mm en 2021. Au cours de la période sous revue, les quantités les plus élevés ont été enregistrées en 2020 dans tous les départements (un maxima à Dagana avec 451,3 mm en 2020). C'est également à Dagana que les quantités les plus plus faibles (118 mm) ont été notées en 2017.

Température

Des différences majeures sont notées dans l'évaluation des températures moyennes au niveau de la région. Ainsi, la saison sèche est relativement plus fraiche que l'hivernage. Dans le département de Saint-Louis, il est relevé durant les 5 dernières années un pic de 25,2° en saison sèche en 2020 et de 27,8° en 2017 en hivernage. Les températures moyennes les plus basses sont notées en saison sèche en 2018 avec 23,2° et en hivernage en 2019 pour 26,1°. Le département de Podor est caractérisé par des températures annuelles moyennes plus élevées comparativement à celui de Saint-Louis. En effet, La saison sèche a enregistré en 2018 son plus bas niveau de température annuelle moyenne avec 26,6° contre 31,1° en hivernage pour la même année.

Insolation

Relativement à l'insolation au niveau de la région, il est à noter que dans le département de Saint-Louis, des pics sont enregistrés en 2020 avec 8,9h en saison sèche contre 8,47h en hivernage en 2017. Les niveaux les plus faibles sont relevés en 2018 à 7h en saison sèche et à 7,6h en 2019 en hivernage. Le département de Podor est marqué par un niveau d'insolation de 8,96h en 2019 en saison sèche contre 10,2h en 2017 en hivernage. A l'inverse, les plus bas niveaux enregistrés sont de 6,1h en 2017 en saison sèche et de 7,74h en hivernage en 2020.

Définitions :

- **Température minimale** : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.
- **Température maximale** : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

En savoir plus :

-
- https://www.climatsetvoyages.com/climat/senegal/kaolack#janvier
- https://alertes-meteo.com/vague_de_froid/mini_maxi.htm

Tableaux et graphique

Tableau III-3: Évolution de la pluviométrie par département de 2017 à 2021 (mm)

Département	2017	2018	2019	2020	2021
Saint-Louis	223,3	216,1	256,9	441,7	288,4
Podor	129,1	199,1	156,8	298,1	261,7
Dagana	118	292	140	451,3	193

Source : ANACIM, Saint Louis

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHÔMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

L L'année 2021 marque la reprise de l'activité économique mondiale après la forte chute enregistrée en 2020 du fait de la pandémie à covid-19 qui avait particulièrement impacté le le marché du travail occasionnant l'entrée de beaucoup de travailleurs au chômage.

En raison de l'absence de données pour l'année 2020 liée à la supsension des enquête emploi durant la période du COVID-19, ce chapitre présente la structure de la population en âge de travailler, les niveaux d'activité, d'emploi et du chômage en 2021.

La population en âge de travailler représente 56% de celle régionale contre près 59,0% au niveau national. La répartition selon le milieu de résidence montre qu'un peu plus de la moitié (50,2%) réside en milieu urbain contre 49,8% pour le milieu rural.

L'analyse de la répartition par sexe et par groupe d'âges met en évidence une prédominance de la population féminine (50,3% de l'effectif régional) et des jeunes (53,1% a moins de 36 ans) au moment où ceux dont l'âge est compris entre 36 et 45 ans représentent 21,7%. La population active âgée de 46 ans et plus est estimé au quart (25,2%) de la population régionale en âge de travailler.

Selon le niveau d'instruction on note que 69,2% n'ont aucun niveau d'instruction et 17,7% n'ont pas dépassé le niveau primaire. Les personnes qui se sont arrêtées au niveau secondaire représentent 16,5% de la population active au moment où celles qui ont atteint le niveau supérieur ne représentent que 2,9%.

Définitions :

- **La population en âge de travailler** comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le Système de Comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'Emploi, ANSD, 2015

Tableaux et graphiques

Tableau IV-1: Structure (en pourcentage) par milieu de résidence, par sexe, par âge et par niveau d'instruction de la population en âge de travailler en 2021 dans la région

Variables	Année	
	2020	2021
milieu de résidence		
Urbain	50,7	50,2
Rural	49,3	49,8
Ensemble	100,0	100,0
B3. Sexe		
Masculin	45,7	49,7
Féminin	54,3	50,3
Ensemble	100,0	100,0
Groupe d'Ages		
[15-24ans]	34,5	22,4
[25-35ans]	25,4	30,7
[36-45ans]	15,9	21,7
[46 ans et plus [	24,1	25,2
Ensemble	100,0	100,0
Niveau d'instruction		
aucun niveau	57,1	62,9
préscolaire/Primaire	16,6	17,7
Secondaire	23,7	16,5
Supérieur	2,6	2,9
Ensemble	100,0	100,0

Source : ANSD, ENES 2021

IV.2 Population en emploi rémunéré

Le taux d'activité de la main-d'œuvre est un indicateur de mesure du dynamisme dans la population en âge de travailler. Il représente le pourcentage de la population en âge de travailler qui participe activement au marché du travail, en travaillant ou en cherchant du travail. Il fournit une indication sur l'offre de main-d'œuvre disponible pour produire des biens et des services dans la population en âge de travailler.

En 2021 le taux d'activité régional est estimé à 64,5%, soit 3,4 points de pourcentage de plus que le niveau national.

Contrairement au niveau national où le taux d'activité est plus élevé en milieu urbain (62,5%) qu'en milieu rural (60,8%), dans la région de Saint-Louis le niveau d'activité en milieu rural, évalué à 65,6%, est supérieur de 2,1 point de pourcentage que celui du milieu urbain.

L'analyse selon le sexe montre que le taux est plus élevé chez les hommes (69,7%) que chez les femmes (60,1%). Au niveau national la même situation est observée avec un taux d'activité estimé à 70,2% chez les hommes contre 54% chez les femmes, soit une différence de 16,2 points de pourcentage.

En 2021, le **taux d'emploi** au niveau régional est évalué à 36,1% alors que celui du niveau national se situe à 7,1 points de pourcentage au-dessus du niveau régional.

Dans la région de Saint-Louis, le taux d'emploi est plus élevé en milieu urbain (41,7%) qu'en milieu rural (30,4 %). La même tendance est notée au niveau national où la différence entre les deux milieux de résidence se chiffre à 12 points de pourcentage en faveur du milieu urbain.

La concentration du secteur formel (en particulier de l'administration) dans la zone urbaine favorise cette dernière.

Par rapport au sexe, on constate une prédominance du taux d'emploi des hommes au niveau régional (53,2% contre 21,6%). Le milieu urbain abrite plus de personnes en emploi rémunéré (58,8 %) que le milieu rural (41,2%). En outre, la population en emploi régionale est majoritairement constituée d'hommes (67,7%) et de jeunes (52% dont l'âge est compris entre 25 et 45 ans et 15,2% qui ont moins de 25 ans).

Par ailleurs, elle est constituée d'abord des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (58,8%), suivies de celles n'ayant pas dépassé le primaire (19,6%). Autrement dit, près de 8 personnes sur 10 de la population en emploi n'ont jamais fréquenté l'école moderne ou n'ont pas dépassé le niveau primaire.

Concernant le statut de l'emploi, les indépendants non agricoles (38,1%) et les salariés (29,8%) sont plus représentés dans la région. Ils sont suivis par les indépendants agricoles (24%) et les apprentis/stagiaires (6,5%). Les patrons/ employeurs viennent en dernière position avec une proportion de 1,7% de la population en emploi rémunéré de la région.

Par rapport au secteur d'activité, l'agriculture (32,3%) et les Services (27,3%) sont les secteurs dominants de la région même si le commerce et la réparation (23,6%) ainsi que l'industrie (16,9%) participent dans l'absorption de la main d'œuvre régionale.

Définitions :

- **La population en emploi :** elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail.
- **Le taux d'emploi :** il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

Tableaux et graphiques

Tableau IV-2: Taux d'activité selon le milieu et le sexe

	Taux d'activité (%)		
Variables	**2020**	**2021**	**National – 2021**
milieu de résidence			
Urbain	63,5	63,5	62,5
Rural	65,6	65,6	60,8
Total	64,5	64,5	61,7
Sexe			
Masculin	69,7	69,7	70,2
Féminin	60,1	60,1	54,0

Source : ANSD, ENES 2021

Tableau IV-3: Taux d'emploi de la main d'œuvre en 2021 selon le milieu et le sexe

	Taux d'emploi (%)		
Variables	**2020**	**2021**	**National - 2021**
milieu de résidence			
Urbain	41,7	41,7	48,8
Rural	30,4	30,4	36,8
Total	36,1	36,1	43,2
Sexe			
Masculin	53,2	53,2	57,5
Féminin	21,6	21,6	30,2

Source : ANSD, ENES 2021

IV.3 Établissements ouverts, conflits et contrats de travail

L'activité économique est marquée en 2020 par **l'ouverture** dans la région de 90 établissements, soit 6 de moins que le nombre de 2019. En termes d'emplois créés, 483 au total ont été générés par ces ouvertures d'établissements, soit une baisse de 8% par rapport à 2019. La baisse, dans la création d'emplois, a été surtout ressentie dans les secteurs de l'enseignement privé (-84,4%) et du BTP (-48,9) lesquels, ont subi fortement le ralentissement de l'économie suite à la pandémie de la Covid19. Toutefois, la baisse a été atténuée par le dynamisme des secteurs de l'hôtellerie (86,7%), de la boulangerie (50%) et de l'agriculture (13,3%). Ces trois secteurs combinés à celui du commerce ont généré plus du tiers (37,88%) des emplois crées en 2020.

En 2021, la région de Saint-Louis a enregistré l'ouverture de 96 établissements, soit une hausse de 6,7% par rapport à 2020. Pour ce qui est du nombre d'emplois formels crées, il est passé de 483 en 2020 à 404 en 2021 soit une baisse de 16,4%. Cette baisse est ressentie dans plusieurs secteurs d'activités notamment la sécurité privée (-76,9%), l'hôtellerie (-55,4%), la boulangerie (-64,3%) les professions agricoles et assimilés (-56,5%). Malgré cette baisse le secteur du commerce enregistre une augmentation de 90,3% du nombre d'emplois crées qui est passé de 113 en 2020 à 215 en 2021.

La région a enregistré la **fermeture** de 21 établissements en 2021 contre 26 en 2020, soit une baisse de 19,2%). De même le nombre d'emplois perdus a connu une baisse de 60% passant de 165 en 2020 à 66 en 2021. Cette baisse concerne plus les secteurs de l'Hôtellerie, l'Industrie alimentaire et le nettoiement où aucune perte d'emplois n'a été enregistrée en 2021. Dans les Professions agricoles et les BTP, la baisse est de l'ordre de 75,4% et 8,3% respectivement. Cependant, les secteurs du commerce et de la boulangerie ont enregistré chacun en 2021, deux (2) fermetures d'établissements de plus par rapport à 2020, engendrant des hausses respectives de 19,05% et 25% du nombre d'emplois perdus.

En plus des établissements fermés, il faut signaler que durant l'année 2020, les services de l'ITSS ont enregistré vingt-deux (22) déclarations de cessation provisoire d'activités concernant des établissements du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, mettant ainsi leurs employés en chômage technique pour une durée dont la moyenne peut être estimée à six mois. Les travailleurs concernés par ces cessations provisoires sont aux nombre de trois cent trente-six (336).

Un total de 5340 **contrats** a été reçu et validé par l'Inspection Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale (IRTSS) en 2021. Le département de Saint-Louis a enregistré le plus de contrats validés en 2021 (2979), suivi de celui de Dagana (2276). Comparativement à 2020, le nombre de contrats enregistrés a connu une hausse de 28,6% imputable aux performances dans les départements de Saint Louis (41,2%) et Dagana (18,9%). A l'inverse, avec 85 contrats validés, le département de Podor a enregistré une diminution de 35,1% comparativement à l'année 2020.

En 2021, l'inspection régionale a enregistré 113 **conflits de travail**, soit 2,7% de plus qu'en 2020. Par rapport à 2020, le taux de résolution qui était de l'ordre de 72% a connu un regain de 19,8 points de pourcentage, soit une variation de 37,6%.

Définitions :

- **Immatriculation à la sécurité sociale**: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.
-

Tableaux et graphiques

Tableau IV-4: Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région des établissements ouverts entre 2019 et 2021

Convention collective	Nombre d'établissements concernés				Nombre d'emplois créés			
	2019	2020	2021	Var. (%) 2020-2021	2019	2020	2021	Var. (%) 2020-2021
Professions agricoles et assimilées	6	8	5	-37,5	75	85	37	-56,5
Commerce	43	31	48	54,8	114	113	215	90,37
Hôtellerie	8	7	5	-28,5	30	56	25	-55,34
Boulangerie	12	17	11	-35,3	28	42	15	-64,39
Industries alimentaires	0	1	3	200	0	47	35	-25,5
BTP	13	15	20	33,3	188	96	54	-43,8
Enseignement privé	9	4	2	-50	64	10	7	-30
Mécanique générale	4	0	0	-	9	0	0	-
Auxiliaires de transport	0	0	4	-	0	0	07	-
Sécurité privée	1	3	1	-66,7	10	26	6	-76,9
Nettoiement	0	2	0	-100	0	1	0	-100
Systèmes financiers décentralisés	0	1	2	100	7	7	03	57,1
Domestiques et gens de maison	0	1	0	-100	0	0	0	-
TOTAL	**96**	**90**	**96**	**6,7**	**525**	**483**	**404**	**-16,4**

Source : IRTSS Saint Louis, 2021

Tableau IV-5: Evolution du nombre de contrats de travail par département

Département	Contrats de travail								Nombre de travailleurs immatriculés		
	Reçus				Validés						
	2019	2020	2021	Var. (%) 2020-2021	2019	2020	2021	Var. (%) 2020-2021	2019	2020	2021
Dagana	1131	1914	2276	18,9	1131	1914	2276	18,9	-	-	-
Podor	110	131	85	-35,1	110	131	85	-35,1	-	-	-
Saint-Louis	1791	2109	2979	41,2	1791	2109	2979	41,2	-	-	-
Région	**3032**	**4154**	**5340**	**28,55**	**3032**	**4154**	**5340**	**28,55**	**775**	**483**	**404**

Source : IRTSS Saint Louis, 2021

Tableau IV-6: Evolution de la situation du nombre de conflits de travail

Conflits	Année			Variation (en %)
	2019	**2020**	**2021**	**2020-2021**
Enregistrés	146	110	113	2,7
Résolus	49	58	82	41,4
Taux de résolution (%)	**33,6**	**52,7**	**72,6**	-

Source : IRTSS Saint Louis, 2021

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

A côté du travail rémunéré subsiste un autre non rémunéré mais très important dans la production des biens et services au sens de la comptabilité nationale. En particulier le travail familial non rémunéré est une réalité importante qu'il convient d'appréhender. L'offre globale de travail des aides familiaux est captée à partir de la proportion des aides familiaux dans la main-d'œuvre.

La part des aides familiaux dans la main-d'œuvre régionale est estimée à 16,5% contre 6,4% au niveau national. Cette part des aides familiaux dans la main d'œuvre est plus importante en milieu rural aussi bien à Saint Louis et au niveau national. Toutefois, l'écart est proportionnellement plus important à Saint Louis (six fois plus) qu'au niveau national (deux fois plus).

Plus de deux aides familiaux sur trois (67,2%) de la région de Saint Louis résident en milieu rural. Elles sont en majorité des femmes (70,6%). Toutefois, on observe une répartition presque égalitaire entre les sexes au niveau national (50,3% de femmes contre 49,7% d'hommes).

Les aides familiaux de la région sont en majorité des jeunes situés dans les groupes d'âges 15-24 ans (42,7%) et 25-35 ans (35,4%). On note un profil similaire au niveau national.

La main-d'œuvre familiale régionale est surtout concentrée dans le secteur des services (66,4%) contrairement au niveau national où 77% évoluent dans l'agriculture. Plus de neuf aides familiales sur dix (9/10) travaillent dans ces deux secteurs.

La majorité des aides familiaux n'ont aucun niveau d'instruction (67,1% à Saint Louis et 76,4% au niveau national). Plus de 8 sur dix (8 /10) d'entre eux n'ont pas dépassé le primaire et seulement 1,2% ont atteint l'enseignement supérieur.

Définitions :

- **Les aides familiaux** sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.
- **Travailleur familial :** Personnes qui occupent un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf
- http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/travailleur-familial-collaborant-lentreprise-familiale
- OIT 1993 - Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession.

Tableaux et graphiques

Tableau V-1 : Part des aides familiaux et de leur répartition selon le milieu de résidence et le sexe en 2020 et 2021

Variables	Taux d'aide familial (en %)		
	Saint-Louis		Sénégal
milieu de résidence	2020	2021	National 2021
urbain	10.8%	10.8%	1.9%
rural	22.2%	22.2%	11.5%
Total	16.5%	16.5%	6.4%
Sexe	2020	2021	National – 2021
Masculin	9.8%	ND	ND
Féminin	23.1%	ND	ND
Total	16.5%	ND	ND

Source : ANSD, ENES 2021

V.2 Chômage

Le Les personnes au chômage constituent la composante non utilisée de la main-d'œuvre dans la production des biens et services. Le taux de chômage évalue le poids en pourcentage des chômeurs dans la main- d'œuvre. Il est défini comme le ratio : nombre de chômeurs/nombre d'actifs.

Le taux de chômage régional a été estimé à 27,5% en 2021 contre 23,6% au niveau national. Le taux du chômage est plus élevé en zone rurale où il se situe en moyenne à 31,4% contre 23,6% en zone urbaine. On observe une forte féminisation du chômage (40,9% contre 13,9% chez les hommes).

Contrairement au niveau national, la majorité (57%) des chômeurs réside en milieu rural (au niveau national 55,4% des chômeurs habitent dans les zones urbaines). 74,8% des chômeurs sont des femmes et 68,8% n'ont aucun niveau d'instruction. 83% n'ont pas dépassé le primaire et par conséquent n'ont pas de qualification. Enfin, seuls 14,4% et 2,6% des chômeurs ont atteint respectivement le niveau secondaire et supérieur.

Plus de 6 chômeurs sur 10 ont moins de 35 ans et 18,6% ont plus de 45 ans.

Définitions :

- **Personne au chômage** : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte**.** Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et prises ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.
- **Population active :** les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

En savoir plus :

- https://www.ilo.org/
- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf
-

Tableaux et graphiques

Tableau V-2: Répartition des chômeurs par tranches d'âge, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction en 2021

	Saint-Louis	Sénégal
milieu de résidence		
urbain	23.6%	19.9%
rural	31.4%	27.9%
Total	27.5%	23.6%
Sexe		
Masculin	13.9%	12.2%
Féminin	40.9%	37.1%
Total	27.5%	23.6%

Source : ANSD, ENES 2021

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement équipement des ménages

Les résultats de l'EHCVM (2018/2019) montrent que dans la région de Saint Louis 84,4% des ménages habitent dans un logement de type moderne (75,1% dans des maisons basses et 9,4% dans des appartements à étage). En revanche, 14,1% logent dans des cases et 1,43% dans des baraques. Il convient de signaler l'absence d'immeubles dans le parc de logement de la région. La nature des sols dans la capitale régionale ne milite pas pour ce type de construction.

On observe des disparités selon le milieu de résidence. En milieu urbain 97,1% des ménages logent dans un habitat de type moderne (80,52% dans des maisons basses et 16,68% dans des maisons à étage) contre 2,8% dans des baraques et 0,9% dans des cases. Par contre, en milieu urbain, 73,3% des ménages logent dans un habitat de type moderne (70,3% dans des maidons basses et 3% dans des maisons à étages) et plus du quart (25,8%) résident dans des cases.

Alors que la quasi-totalité (97,7%) des ménages saint louisiens ont accès au téléphone, la proportion de la population régionale âgée de 12 ans ou plus et disposent d'un téléphone portable atteint juste 60,1%. Cette situation combinée à la faiblesse du pouvoir d'achat dans certaines zones font que l'accès à internet demeure encore faible dans la région de Saint Louis. D'après les résultats de l'EHCVM (2018/2018) montrent que moins du quart (24,8%) des personnes âgées de 12 ans et plus ont accès à internet. Ainsi, la région se situe nettement en dessous du niveau national (31,7%) et derrière les région de Dakar (56,5%), Ziguinchor (30,4%), Thiès (29,1,5%), Kaolack (29,1%) et Diourbel(25,3

Définitions :

- **Propriétaire avec titre de propriété :** Le logement doit appartenir au moins à un membre du ménage. Le propriétaire dispose d'un titre de propriété qui prouve que la propriété lui appartient.
- **Propriétaire sans titre de propriété** : Le logement doit appartenir au moins à un membre du ménage. Le propriétaire ne dispose pas d'un titre de propriété qui prouve que la propriété lui appartient.
- **Copropriétaire avec titre de propriété :** Si le ménage a des droits de propriété en même temps que d'autres ménages ou conjointement à un organisme privé ou public sur le logement qu'il occupe. Les ayants droit disposent d'un titre de propriété qui prouve que la propriété leur appartient.
- **Logé par l'employeur :** Dans le cas où le ménage occupe un logement qui lui est affecté par un employeur.
- Le taux d'accès Internet : dans le cadre de l'EHCVM, c'est **le pourcentage d'individus âgés de 12 ans et plus déclarant disposer d'un accès Internet**. Dans presque tous les cas cet accès s'effectue depuis un ordinateur, par liaison téléphonique, ADSL ou câble haut débit.

En savoir plus :

- Rapport EHCVM, 2018/2019, ANSD.
- Rapport RGPHAE, 2013, ANSD.

Tableaux et graphiques

Tableau VI-1:Répartition des ménages sénégalais par Type de logement actuel selon la région de résidence

Région	Type de logement actuel du ménage						
	Appartement dans un immeuble	Maisons à étage	Maison basse	Baraque	Case	Autre	Total
DAKAR	3,51	49,43	46,2	0,84	0,03	0	100
ZIGUINCHOR	1,08	8,77	88,86	1,29	0	0	100
DIOURBEL	0,45	7,84	78,74	2,88	10,09	0	100
SAINT-LOUIS	0	9,36	75,07	1,43	14,13	0	100
TAMBACOUNDA	0	5,43	51,7	1,36	41,52	0	100
KAOLACK	0	7,87	81,26	0,94	9,93	0	100
THIES	0,31	10,77	83,21	0,67	3,16	1,87	100
LOUGA	0	6,35	71,41	1,67	20,56	0	100
FATICK	0,11	2,51	84,42	1,75	11,21	0	100
KOLDA	0	1,96	50,95	0,81	46,28	0	100
MATAM	0,14	7,03	67,34	1,82	23,67	0	100
KAFFRINE	0,15	2,05	49,76	0,41	47,3	0,33	100
KEDOUGOU	0,28	2,18	45	0,79	51,46	0,3	100
SEDHIOU	0	2,01	89,11	7,08	1,8	0	100
Total	1,19	19,4	65,95	1,4	11,82	0,25	100

Source : ANSD, EHCVM, 2018/2019

Graphique VI-1: Taux d'accès à l'internet selon la région

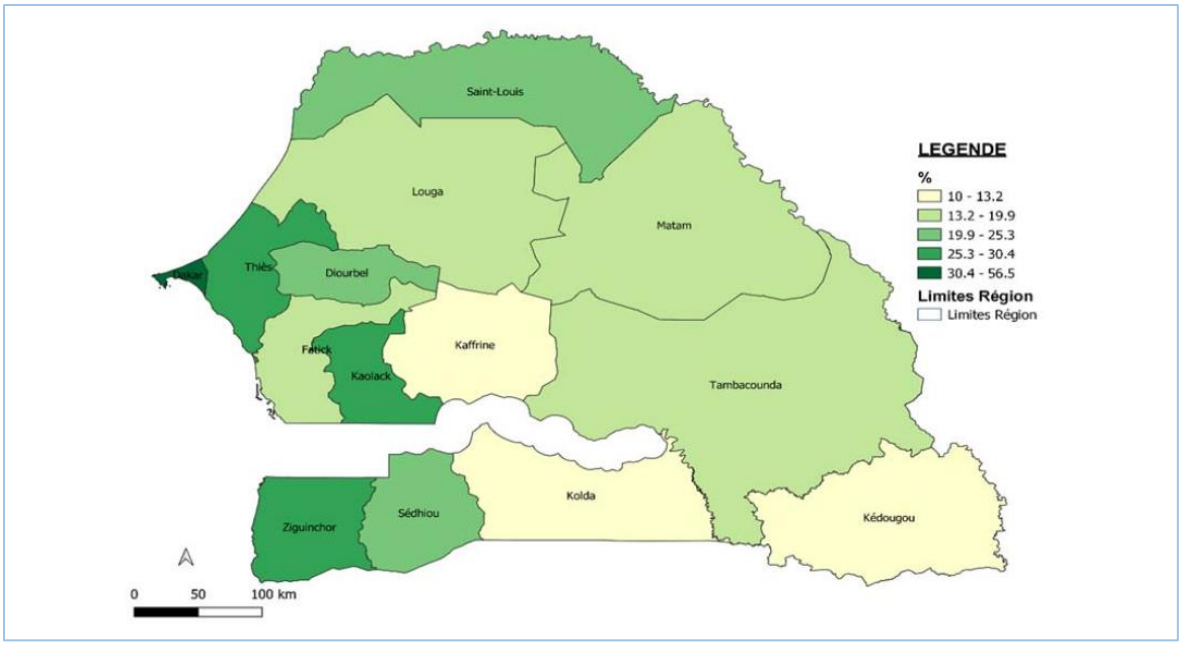

Source : ANSD, ECHVM 2018/2019

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

En l'absence de données d'enquête sur les ménages, l'analyse se focalisera sur celles provenant des sources administratives comme le service régional de l'hydraulique et l'agence régionale de développement. Les données du secteur de l'énergie n'étant pas disponibles au niveau régional.

En 2021, **le taux d'accès à l'eau potable** (AEP) des localités dans la région de Saint Louis a atteint 83% soit une hausse de 5 points de pourcentage par rapport à l'année 2017.

Dans la **zone urbaine**, 100% des quartiers ont au moins un point d'eau potable. Ainsi par rapport aux localités, tous les départements de la région affichent des taux d'accès de 100%.

Néanmoins, on observe des ménages qui n'ont pas accès à l'eau potable du fait de l'éloignement de certains quartiers par rapport aux réseaux d'AEP existants et de l'enclavement de certains quartiers.

En **milieu rural**, le taux **d'accès des villages** à l'eau potable est passé de 75% en 2017 à 88 % en 2021. Les taux d'accès des départements de Saint -Louis, Dagana et Podor ont également connu une évolution en passant respectivement de 77%, 69% et 79% en 2017 à 88 %, 77 % et 85 % en 2021. La commune de Mbane présente le plus faible taux d'accès des localités à l'eau potable du fait de son nombre important de villages (106 villages) et de leur dispersion.

Globalement, 178 villages n'ont pas un point d'eau potable. Malgré son réseau hydrographique très dense, le département de Dagana compte le plus de localités n'ayant pas de points d'eau potable avec 87 villages dont plus de 75% se trouvent dans la commune de Mbane.

Dans la zone urbaine, le nombre de réseau d'adduction à l'eau potable (AEP) reste constant dans tous les départements entre 2019 et 2021. Cependant, la longueur du réseau d'AEP a évolué à la hausse (12,7%) au cours de l'année 2021 après la faible augmentation de 0,9% observée en 2020.

La hausse du linéaire du réseau a été relativement très forte dans le département de Podor (73,1%) et dans une moindre mesure dans celui de Saint Louis (12,3%). Celui de Dagana a faiblement évolué (0,6%).

L'évolution positive notée dans le linéaire du réseau en 2021 s'est accompagnée d'une augmentation de la production dans tous les départements. Podor enregistre la plus forte hausse (46,0%) suivi loin derrière par Dagana (3,7%) et Saint Louis (1,7%). Cependant, la hausse observée au niveau régional (5,1%) est moins forte que celle de 2020 (7,7% entre 2019 et 2020).

En 2021, le nombre total **d'abonnés** (en milieu urbain) s'est établi à 58 195 réparti comme suit : 97,6% abonnés privés, 1,2% grands clients et 1,1% clients administratifs. Par rapport à 2020, le nombre d'abonnés a évolué à la hausse (11,1%) imputable à l'augmentation du nombre de clients administratifs (31,5%), des grands clients (15,6%) et des privés (10,9%).

En 2021, **le parc d'infrastructures hydrauliques** (hors SEN EAU) de la région s'élève à 260 ouvrages dont 194 forages et mini forages, 55 stations de traitement, 10 mini-stations et 1 puits forage. Le département de Podor concentre 80% des ouvrages hydrauliques ruraux suivi du département de Dagana (17%). La presque totalité des stations de potabilisation et des forages sont implantés dans la zone éco géographique du Walo, alors que les forages pastoraux se situent dans le Diéri, zone propice aux activités d'élevage.

Tableaux et Graphiques

Graphique VII-1: Situation de l'accès des localités à l'eau potable dans la région

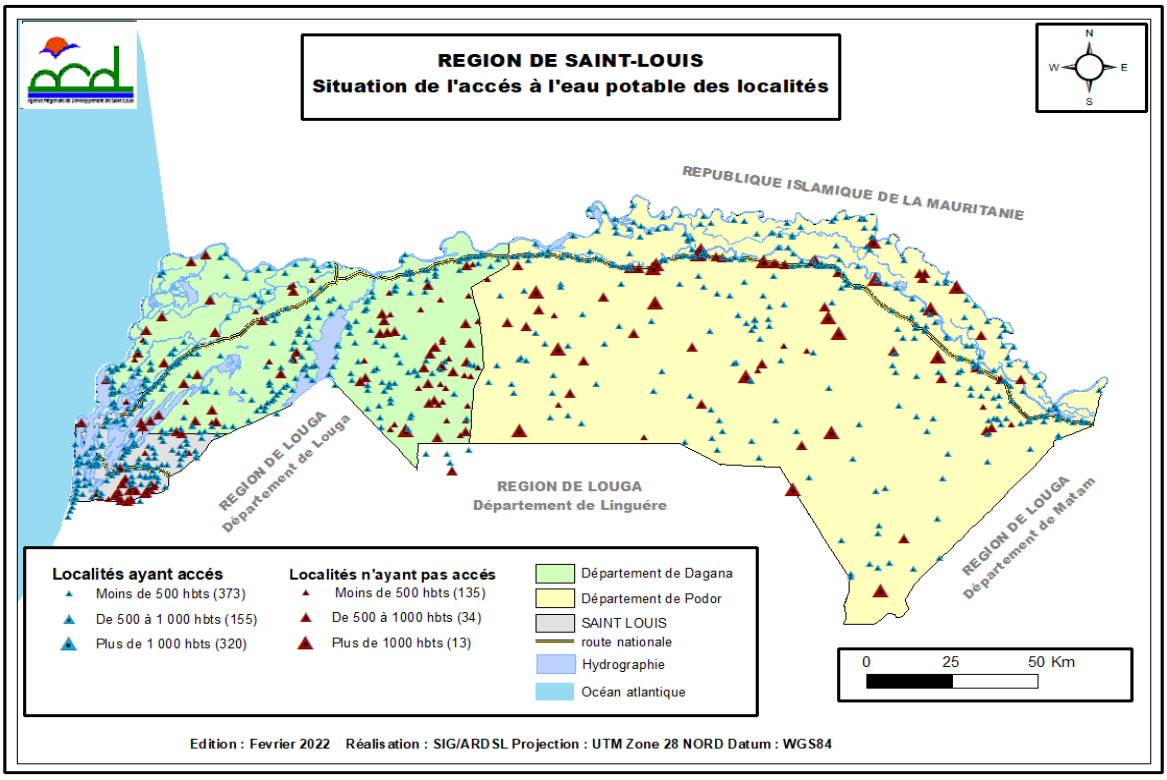

SOURCE : ARD – SAINT-LOUIS

VII.2 Assainissement

Les données disponibles proviennent de l'enquête PEPAM 2017.

Les questions liées à l'assainissement constituent une grande préoccupation pour les autorités sénégalaises. La région de Saint-Louis, particulièrement la ville de Saint-Louis n'est pas en reste. En effet, du fait de sa position géographique, des aléas climatiques et de sa nappe phréatique peu profonde, l'assainissement reste une préoccupation importante surtout en période d'hivernage. Malheureusement, le secteur souffre d'une absence de dispositif de collecte de données administrative et la dernière enquête date de 2017.

En milieu urbain, le taux d'accès des ménages à des latrines est de 97% dans la région en 2017 et la proportion de ménages avec latrines adéquates est de l'ordre de 88%.

Le taux d'accès est supérieur à 80% dans les collectivités locales à l'exception des communes de Bodé Lao, Ndioum et de Golléré où il est à l'ordre de 78%, 73% et 67% respectivement. Dans certaines grandes communes comme Saint-Louis, Dagana, Richard-Toll et, entre autres, Rosso Sénégal, le taux est de 100%.

Par ailleurs, seule la commune de Saint-Louis compte 100% de ménages avec des latrines adéquates.

En milieu rural, le taux global d'accès des ménages à des latrines est de 67% en 2018. Les communes de Gandon et Bokhol présentent les taux les plus élevés, soient respectivement 94% et 92%. A contrario, le taux est plus faible dans les communes de Boké Dialloubé et de Gamadji Saré où il est de 47% et de 33% respectivement.

En ce qui concerne le pourcentage de ménages avec des latrines adéquates, il est estimé à 46,8% au niveau régional. Les communes de Mery, de Gandon, de Mbolo Birane, de Diama, et de Ngnith présentent les meilleures situations avec plus d'un ménage sur deux ayant des latrines adéquates, en 2018

Définitions :

- **Réseau d'eau potable :** l'eau du robinet provient des nappes souterraines (sources, puits, forages) et des eaux de surface : cours d'eau, lacs. Toutefois, avant de couler au robinet du consommateur, l'eau parcourt un réseau de conduites parfois long de plusieurs centaines de kilomètres. C'est ce linéaire que l'on appelle réseau d'eau potable.
- **Drainage des eaux usées et pluviales :** le drainage est un concept de gestion de l'eau, également dans le domaine de la culture terrestre. En plus du drainage naturel, le drainage signifie l'élimination ciblée de l'eau par des installations artificielles et naturelles. C'est un ensemble de procédés et opérations mis en œuvre pour favoriser cette évacuation ; aménagement des surfaces en vue d'accélérer l'évacuation des eaux.

En savoir plus :

- https://eau-assainissement.gouv.sn/

Tableaux et Graphiques

Tableau VII-1: Situation des principaux indicateurs d'assainissement du milieu urbain selon la collectivité locale, en 2017

Département	Collectivité locale	Taux d'accès (%) des ménages aux latrines	% Ménages avec latrines adéquates
Dagana	Dagana	100	88
Dagana	Gaé	86	49
Dagana	Ndombo	85	42
Dagana	Richard Toll	100	98
Dagana	Ross Béthio	88	63
Dagana	Rosso Sénégal	100	87
Podor	Aéré Lao	100	88
Podor	Bodé Lao	78	44
Podor	Démette	100	84
Podor	Galoya	100	56
Podor	Golléré	67	43
Podor	Guédé Chantier	86	16
Podor	Mboumba	88	47
Podor	Ndioum	73	30
Podor	Niandane	92	53
Podor	Pété	85	72
Podor	Podor	100	98
Podor	Walaldé	91	23
Saint-Louis	Mpal	90	79
Saint-Louis	Saint-Louis	100	100
Milieu urbain		**97**	**88**

Source : Service régional de l'Assainissement

VII.3 Sources d'énergie des ménages

L'enquête EHCVM 2018/2019 montre que 65,03% des ménages de la région ont accès à l'électricité contre 74% pour le niveau national. Cette contre performance s'explique par la faiblesse du taux en milieu rural (43,1%) contre 89,90% en milieu urbain.

L'électricité demeure la première source d'énérgie utilisée pour **l'éclairage**, par les ménages saint louisiens (55,5% pour l'électricité du réseau et 2,1% pour celle fournie par les générateurs). Les lampes à pile et les plaques solaires sont utilisées par respectivement 32,1% et 7,4% des ménages pour s'éclairer.

Cependant, il existe de fortes disparités entre les mileux de résidence. En milieu urbain, 85,86% des ménages s'éclairent avec l'électricité du réseau et 9 ménages sur 10 utilisent une forme d'électricité pour s'éclairer. En revanche, la majorité (53,6%) des ménages ruraux utilise les lampe à piles pour s'éclairer. Seul trois ménages sur dix (3/10) utilise l'électricité comme source d'éclairage dans ce milieu. Il convient également de noter un petit essor de l'élairage par plaques solaires (14,0% des ménages ruraux).

Plus de six ménages sur dix (6/10) de la région utilisent le bois comme principale combustible pour la **cuisson** (44,8% pour le « bois ramasssé » et 18,3% pour le « bois acheté »). 12,7% utilisent le charbon de bois et seuls 22,6% utilisent le gaz. Globalement, plus de sept ménages sur dix (76,6%) de la région utilisent pour la cuisson des combustibles qui polluent l'air et favorisent la survenue de certaines pathologies.

Les ménages urbains utilisent d'abord le gaz (36,6%) comme énergie dans la cuisson. Cependant, le cumul de ceux qui utilisent les combustibles solides (« bois ramasssé, bois acheté, charbon de bois et déchets d'animaux) lors de la cuisson atteint 61,9%. En milieu rural, les ménages se servent pour la plupart du bois ramassé (71,8%) pour la cuisson et prés de neuf ménages sur dix (9/10) utilisent des combustibles solides défavorables à l'environnement. Le niveau d'utilisation du gaz demeure encore très faible (10,3%).

.

Définitions :

- **Eclairage :** c'est l'application de la lumière aux objets ou à leur entourage pour qu'ils puissent être vus ; action, manière d'éclairer, de s'éclairer ; ensemble des appareils qui distribuent une lumière artificielle :
- **Combustibles :** ensemble des matières utilisées par l'homme pour la création d'énergie. Ces matières sont utilisées sous différentes formes que ce soit solide comme la houille, tourbe, liquide comme les produits pétroliers ou gazeux comme le gaz naturel.

En savoir plus :

- Rapport, EHCVM, 2018/2019

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre VIII : ASSISTANCE SOCIALE

VIII.1 Assistances sociales et secours aux victimes

Les données (relatives aux **secours aux victimes**) analysées dans ce chapitre concernent uniquement les départements de Saint Louis et Dagana. Celles du département de Podor n'étant pas disponibles.

Au cours de l'année 2021, la Brigade régionale des Sapeurs-Pompiers (BRSP) a effectué 1343 sorties dont, 608 relatives aux secours aux victimes des accidents, 96 à la lutte contre les incendies, 122 pour assister des personnes en danger, 296 opérations diverses et 221 autres activités. Comparativement à 2020, les sorties de la BRSP au niveau régional ont connu une hausse de 1,9% due au renchérissement des autres activités (+187,0%) et des opérations diverses (+33,9%). A l'inverse, on observe une baisse du nombre de sorties relatives aux secours aux victimes (-5%), aux incendies (-26,2%) et l'assistance aux personnes en danger (-51,2%).

Cependant, on note une baisse de 9,2% du nombre total de sorties en 2020 par rapport à 2019 (1451 sorties). La baisse est due à la diminution du nombre de sorties pour secourir les victimes (-23,9%) et des autres activités (-65,9%). Au niveau départemental, la baisse a surtout été notée à Dagana (-30,8%) tandis que la région de Saint Louis enregistre une hausse de 6,5%. Ainsi, la forte baisse des autres activités (-89,2%) et celle du nombre de sorties pour secourir les victimes d'accidents (-6,6%) observées à Saint louis ont été comblées par la forte hausse (155,6%) des opérations diverses et celle de l'assistance aux personnes en danger (163,3%).

Des disparités sont notées en 2021 entre les départements par rapport au nombre et la répartition des sorties selon la nature. En effet, plus de la moitié (57,3%) des sorties effectuées par la BRSP concerne le département de Saint-Louis (lequel abrite la principale caserne de la région). Ces dernières sont réparties entre les secours aux victimes d'accident (350) et les opérations diverses (192). Les sorties pour lutter contre les incendies ou assister des personnes en danger sont respectivement chiffrées à 47 et 83. Par rapport à 2020, le département a enregistré une baisse de 14,1% des sorties.

A l'inverse, le département de Dagana a connu une augmentation de 35,8% des sorties, due par la hausse (29,7%) des sorties liées aux secours des victimes d'accidents (lesquelles représentent 45% des sorties totales en 2021, soit 258), des autres activités (105%) et des opérations diverses (73,3%). Cependant, on observe une baisse des sorties pour incendie (-19,67%) et pour assistance aux personnes en danger (-7,1%).

Définitions :

- **Les opérations diverses** : elles sont composées d'opérations d'assainissement, de ravitaillement en eau, de réponse aux alertes motivées et aux fausses alertes, et de prise en charge des corps sans vie. Les activités diverses visant à sensibiliser la population s'articulent autour de services de représentation, de visite de prévention et de tournées de Bouches d'Incendie (BI).

En savoir plus :

- https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/
-

Tableaux et Graphiques

Tableau VIII-1: Répartition des sorties effectuées par BRSP selon la nature et par circonscription administrative entre 2019 et 2021

Circonscription administrative	Année	Secours aux victimes	Incendies	Assistance aux personnes en danger	Operations diverses	Autres activité	Total
Dagana	2019	369	45	37	91	68	610
	2020	199	61	42	60	60	422
	2021	258	49	39	104	123	573
	Var 2020/2021	29,6%	-19,7%	-7,1%	73,3%	105%	35,8%
Saint Louis	2019	472	69	79	63	158	841
	2020	441	69	208	161	17	896
	2021	350	47	83	192	98	770
	Var 2020/2021	-20,6%	-31,9%	-60,1%	19,2%	476,5%	-14,1%
Région	2019	841	114	116	154	226	1451
	2020	640	130	250	221	77	1318
	2021	608	96	122	296	221	1343
Variation 2020-2021 (en %)		**-5**	**-26,1**	**-51,2**	**33,9**	**187,0**	**1,9**

Source : BRSP de Saint Louis

VIII.2 Programmes d'assistance sociale

Le programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) a effectué une enquête de mise à jour du registre national unique (RNU) dans la région de Saint Louis en 2019. Au total 31 490 ménages vulnérables ont été proposés dans la région de Saint-Louis. Le département de Podor abrite 45,6% des ménages ciblés contre 32,1% pour Dagana et 22,28% pour Saint-Louis. Selon le sexe, 69,9% des ménages ciblés sont dirigés par des femmes contre 30,1% par des hommes. Enfin, 51,1% résident en milieu rural contre 48,9% en milieu urbain.

A la fin du processus, 15725 ménages vulnérables, soit 49,9%, ont bénéficié de bourses de sécurité familiale.

En outre, un package de services gratuits est offert aux détenteurs de la carte d'égalité des chances. En 2021, le nombre de personnes détentrices a atteint 6294 contre 4969 en 2020 soit, une hausse de 26,7%

En 2020, le nombre de bénéficiaires des mutuelles de santé (**couverture maladie universelle)** de la région s'élève à 125 330 pour une cible 450 146, soit un taux de pénétration de 27,8%. Cependant grace aux efforts de l'Etat et de ses partenaires, Au dernier trimestre de l'année 2021, le nombre de bénéficiaires des mutuelles de santé de la région était évalué à 190 151 pour une cible de 510 595. Ce qui correspond à un taux de pénétration de 37,2%.

Par rapport à la population régionale, le nombre de bénéficiaire donne un taux de couverture de la population de Saint-Louis par les MSC de 16,9% soit, une hausse de 1,6 point de pourcentage par rapport à l'année 2020.

La plupart des bénéficiaires (105 719) de la CMU proviennent du programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF). Le reste est constitué des élèves (23 741), des pensionnaires des Daaras (2 928), des bénéficiaires de la carte d'égalité des chances (2422) et d'autres indigeants (2428). Plus de la moitié des bénéficiaires résident dans le département de Podor.

La situation financière des mutuelles de santé communautaire demeure préoccupante au regard des cotisations des adhérants et des dettes des institutions. En effet, sur 146 626 200 FCFA attendus au titre des cotisations des adhérants, les mutuelles de santé n'ont reçu qu'un montant global de 6 056 750 CFA soit, 4,1% du montant prévu. La situation est encore plus préoccupante dans les départements de Podor et Dagana où les cotisations reçues dépassent à peine 2% des montants attendus.

Parallèlement, les charges financières (dépenses de santé des prestataires et de fonctionnement : 23 282 114) atteignent le triple des cotisations reçues. En outre, les dettes des prestataires ont atteint 20 825 735 CFA au dernier trimestre dont près de 80% pour le département de Saint Louis. On observe une Prés de la moitié (49,9%) des ménages inscrits dans le RNU bénéficient d'une bourse de sécurité familiale. Podor se taille la part du lion avec 6 939 ménages bénéficiaires, suivi de Dagana (5 669 ménages) et Saint Louis (3097).

Définitions :

-Registre National Unique (RNU) : le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques.

- ***(Taux de pénétration* =** Nombre de bénéficiaires des mutuelles de santé de la région / Population cible des mutuelles de santé au niveau régional)
- ***(Taux de couverture* =** Nombre de bénéficiaires des mutuelles de santé de la région / Population totale de la région)

Tableaux et Graphiques

Tableau VIII-2 : Indicateurs de protection sociale entre 2018 et 2021

Indicateurs de protection sociale et de solidarité nationale	2018	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires de la carte d'égalité des chances	3 510	4 969	4 969	4969
Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale)	11,8%	11,6%	15,49%	16,9%
Nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU	11613	13 858	19 056	29666
Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de bourses de sécurité familiale	15725	15725	15725	15705
Nombre de ménages vulnérables inscrits dans le RNU	26 293	32 305	32 305	31940

Source : Coordination régionale de la DGPSN à Saint Louis

Chapitre IX : JUSTICE

IX.1 Établissements pénitentiaires et personnel judiciaire

Le système judiciaire occupe une place de choix dans l'administration. Il est constitué de juridictions chargées de faire respecter les lois édictées au risque de sanctions. La région de Saint-Louis compte trois tribunaux départementaux répartis dans les trois capitales départementales et un tribunal régional, à l'instar des autres régions du pays. Ces instances envoient les détenus aux trois Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) sises dans les trois (3) départements (Saint Louis, Dagana et Podor). Ces MAC contribuent à la sécurité sociale et veillent à corriger les personnes qui sont en conflits avec la loi. appréhendée à travers des indicateurs comme le taux d'occupation. Le taux d'occupation est le rapport entre l'effectif d'une MAC et sa capacité d'accueil.

Dans les trois maisons d'arrêt et de correction de la région, l'effectif carcéral dépasse la capacité d'accueil initialement prévue. Cependant, la situation est beaucoup plus critique dans la MAC de Dagana où le taux d'occupation atteint 348,8%. Bien que surpeuplées, les MAC de Saint-Louis et Podor affichent des taux d'occupation plus faible chiffrés à 151,3% et 115%, respectivement.

Définitions :

- **Établissements pénitentiaires :** Ce sont des lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.
- **Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) :** Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.
- **Les Camps pénaux :** Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.
- **Taux d'occupation :** C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

En savoir plus :

- Rapport d'activités de l'administration pénitentiaire, 2021
- https://justice.sec.gouv.sn/
- https://mce-avocat.fr/lexique-dictionnaire-juridique/

Tableaux et Graphiques

Tableau IX-1: Effectifs carcéraux et Taux d'occupation en 2021 selon la MAC

Etablissements	Capacité d'accueil	Effectifs carcéraux	Taux d'occupation
MAC Saint-Louis	450	681	151,3
MAC Dagana	80	279	348,7
MAC Podor	60	69	115,0

Source : IRAP, Saint Louis

IX.2 Population pénale

En 2021, la population carcérale de la région se chiffre à 1418 individus dont 1363 hommes et 55 femmes. Comparativement à 2020, l'effectif a connu une hausse de 1,1% due à l'augmentation de la population masculine (1,8%) malgré la baisse de 12,7% de la population carcérale féminine. Toutefois, c'est l'inverse qui a été observé entre 2019 et 2020 avec une baisse de 12,3% de l'effectif global due à la diminution du nombre d'hommes (-14,8%) alors que celui des femmes enregistre une hausse de 39,7%.

En 2021, les **infractions les plus fréquentes** enregistrées dans la région sont « vol et tentative », « détention, trafic, usage de chanvre indien », « coups et blessures volontaires», « menaces de mort » et « Escroquerie, abus, faux et usage de faux ». Elles représentent respectivement 421, 290, 138, 132 et 92 des motifs d'arrêt, soit plus de 3 arrêts sur 4. Elles sont essentiellement commises par des hommes (plus de 80% pour chaque motif). En revanche, plus de 85% des femmes dans les MAC sont détenues pour les motifs ci-après : coups et blessures volontaires, menace de mort, prostitution attentat à la pudeur et Escroquerie, abus, faux et usage de faux.

Comparé à 2020, les « coups et blessures volontaires » ont connu une augmentation de 55,8%. On observe la même tendance pour les « menaces de mort » (45,5%), le « recel » (59%) et les « vols et tentatives » (24,9%). Par contre, les motifs « Escroquerie, abus, faux et usage de faux » et « détention, trafic, usage de chanvre indien » ont connu des baisses respectives de 30,4% et 24,9%.

La **population carcérale mineure** de la région se chiffre à 80 détenus en 2021 (dont 2 filles) contre 68 en 2020, soit une augmentation 20,6%. Les principales infractions commises par les mineurs sont « Vol et tentative » et les « coups et blessures volontaire » avec respectivement 41 et 15 détenus mineurs (dont une fille pour chaque infraction). Entre autres infractions commises par les mineurs il y a les menaces de mort (10), la détention, trafic usage de chanvre indien (5), le recel (3), les viols et enlèvement de mineur (3) et les meurtres (2).

Au 31 décembre 2021, les **détenus de nationalité étrangère** présents dans les MAC de la région de Saint-Louis sont au nombre de 46 dont 7 femmes. Comparé à 2020, cette population a connu une baisse de 6,12%. La principale infraction commise par les personnes étrangères est «Escroquerie, abus, faux et usage de faux », laquelle fait l'objet de 14 détentions. Viennent ensuite les menaces de mort (7), les coups et blessures volontaires (3), le vol et tentative (3) et le Vagabondage, vérification d'identité (2). Les infractions liées au « Meurtre, assassinat, parricide », « Détention, trafic, usage de chanvre indien » et « Prostitution, attentat à la pudeur » sont à l'origine d'une arrestation chacune. En ce qui concerne les femmes, les motifs de détention sont « Outrage, injure, rébellion » (2), « Coups et blessures volontaire » (1), « Vol et tentative »(1) et « autres » (3)

.

Définitions :

-**Population carcérale :** elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.

-Population pénale : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.

-Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Tableaux et Graphiques

Tableau IX-2: Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	2020			2021			Variation (%)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	31	2	33	19	1	20	-63,2	-100,0	-65,0
Coups et blessures volontaire	47	14	61	123	15	138	61,8	6,7	55,8
homicide volontaire	40		40			0			
Menaces de mort	66	6	72	111	21	132	40,5	71,4	45,5
Vol et tentative	311	5	316	419	2	421	25,8	-150,0	24,9
Recel	25		25	61		61	59,0		59,0
Détention, trafic, usage de chanvre indien	299	5	304	289	1	290	-3,5	-400,0	-4,8
Prostitution, attentat à la pudeur	1	2	3	2	3	5	50,0	33,3	40,0
Outrage, injure, rébellion	19	4	23	23	1	24	17,4	-300,0	4,2
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	113	7	120	84	8	92	-34,5	12,5	-30,4
Vagabondage, vérification d'identité	3	3	6	12		12	75,0		50,0
détournement de deniers publics	3		3	4		4	25,0		25,0
Infanticide, abandon		2	2	3		3	100,0		33,3
Viol, enlèvement mineur	67		67	47	2	49	-42,6	100,0	-36,7
Incendie volontaire, destruction	40		40			0			
Trafic et détention d'armes			0			0			
Infractions douanières-fraudes			0	8		8	100,0		100,0
Infraction débits de boisson	2	1	3			0			
Infraction au code de la route	35		35			0			
Autres	237	12	249	158	1	159	-50,0	-1100,0	-56,6
Total	**1339**	**63**	**1402**	**1363**	**55**	**1418**	**1,8**	**-14,5**	**1,1**

Source : IRAP, Kaolack 2021

Chapitre X : SANTE

X.1 Personnels et équipements de santé

Dans la région de Saint-Louis, il a été dénombré en 2021, 3 établissements publics de santé (EPS), 3 infirmeries dans les maisons d'arrêt et de correction (MAC) et 3 Inspections Médicales des Ecoles (IME) reparties entre les 3 départements. Les centres de santé sont au nombre de 8 dont 2 dans chacun des départements de Saint-Louis et Dagana, et 4 à Podor. Comparativement à 2020, on constate la fermeture d'un centre de santé dans le département de Dagana. Par ailleurs, les postes de santé sont au nombre de 123 soit une hausse de 7 unités (enregistrée seulement à Podor) par rapport à 2020. Plus de la moitié (69) sont localisés à Podor tandis que Saint-Louis et Dagana (n'ont pas connu d'évolution entre 2020 et 2021) comptent respectivement 18 et 36 postes de santé.

Les infirmeries militaires sont dénombrées à 5 (3 à Saint-Louis et 1 dans chacun des deux autres départements) et les cases de santé fonctionnelles à 194 réparties entre Podor (101), Dagana (51) et Saint-Louis (42). Par rapport à 2020, elles ont connu une hausse de 7% malgré la fermeture d'une case de santé dans le département de Saint-Louis.

Cent (100) structures sanitaires privées ont été repertoriées en 2021 dans la région de Saint-Louis contre 83 en 2020, soit une augmentation annuelle de 20,5%. Les cabinets privés médicaux et paramédicaux se chiffrent à 25 dans la région dont 14 dans le département de Saint-Louis, 8 à Dagana et 3 à Podor.

Entre 2020 et 2021, 4 cabinets privés (1 médica et 4 paramédicaux) ont été fermés dans les départements de Podor et Saint-Louis. Les dispensaires privés/ confessionnel sont restés constants au nombre de 6 dont 4 dans le département de Saint-Louis et 2 à Dagana. Par contre, passant de 48 unités à 69 unités, les officines.

En 2021, le **personnel de santé** de la région s'est établit à 855 agents dont 728 évoluant dans le public et 127 dans le privé. Les corps les plus représentés sont les sages-femmes qui sont au nombre de 223 dont 207 dans le public, viennent ensuite les assistants infirmiers (191 avec 145 qui sont dans le public) et les infirmiers d'Etat (139 dont 119 dans le public).

Les médecins généralistes sont au nombre de 62 dont 47 qui sont dans les établissements publics, les pharmaciens biologistes 7 avec 6 dans le public et les chirurgiens-dentistes 17 (9 dans le public et 8 dans le privé). Aussi, note-t-on la présence de 10 techniciens supérieurs (TS) anesthésistes, 12 assistants sociaux, 1 aide sociale et 86 ASC-matrones évoluant tous dans le public.

Avec une population de 1120585 habitants en 2021, la région de Saint-Louis affiche un ratio d'une sage-femme pour 5025 habitants et un infirmier pour 8061 habitants.

Définitions :

- **Poste de santé :** Le poste de santé est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs
- **Centre de santé :** les centres de Santé sont des structures sanitaires de proximité dispensant des soins de premier recours. Les centres de Santé élaborent un projet de santé. Ils mettent en places des actions d'éducation thérapeutique du patient, des actions de prévention et de santé publique.

Tableaux et Graphiques

Tableau X-1: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative en 2021

Type de structure de santé	Année	Circonscription administrative			
		Dép Saint Louis	Dép Dagana	Dép Podor	Région
EPS	2019	1	1	1	3
	2020	1	1	1	3
	2021	1	1	1	3
	Variation(%)	0	0	0	0
Centre de Santé	2019	2	3	3	8
	2020	2	3	4	9
	2021	2	2	4	8
	Variation(%)	0	-33,3	0	0
Poste de santé complet	2019	18	36	58	112
	2020	18	36	62	116
	2021	18	36	69	123
	Variation(%)	0	0	11,3	6
Infirmeries militaires	2019	1	0	1	2
	2020	3	1	1	5
	2021	3	1	1	5
	Variation(%)	0	0	0	0
Infirmerie MAC	2019	1	1	1	3
	2020	1	1	1	3
	2021	1	1	1	3
	Variation(%)	0	0	0	0
Inspection Médicale des Ecoles (IME)	2019	1	0	0	1
	2020	1	0	0	1
	2021	1	1	1	1
	Variation(%)	0			0
Cases de santé fonctionnelles	2019	43	49	99	191
	2020	43	45	94	182
	2021	42	51	101	194
	Variation(%)	-2,3	13,3	7,4	6,6
Total	**2019**	**67**	**90**	**163**	**320**
	2020	**69**	**87**	**163**	**319**
	2021	**68**	**93**	**178**	**338**
	Variation(%)	**-1,4**	**6,9**	**9,2**	**5,9**

Source : *RM Saint Louis, 2021*

X.2 Résultats des programmes de santé

Les pourcentages d'enfants de moins de 5 ans ayant une **insuffisance pondérale** modérée ou globale sont estimés respectivement à 2% et 2,5% dans la région en 2021. Par contre, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans ayant une insuffisance pondérale sévère est chiffré à 19% malgré une baisse de 3 unités de pourcentage par rapport à 2020. Cette prévalence est moins importante dans les districts sanitaire de Pété et Dagana avec respectivement 15% et 16% contre des prévalences respectivement de 20%, 21% et 22% dans les districts de Saint-Louis, Richard-toll et Podor.

Le pourcentage d'enfant de moins de 5 ans souffrant de malnutrition est passé de 6% en 2020 à 7% en 2021. La prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans s'élèvait à 6% en 2020 contre 5,2% en 2019. Cependant, la proportion d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale (2,0%) et la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (0,3%) ont légèrement baissé entre 2019 et 2020. Enfin, 83% des enfants malnutris pris en charge en 2020 ont été guéris contre 69,8% en 2019.

En 2021, le district sanitaire de pété affiche un taux (15%) largement au-dessus soit, plus du double de la moyenne régionale au moment où Richard-toll et Dagana affichent 5% et 3% respectivement. Saint Louis, Richard Toll et Pété enregistrent des hausses tandis que Dagana évolue à la baisse (-40%). La malnutrition sévère est restée constante à 2% au niveau régional entre les deux périodes. La hausse observée à Saint Louis a été annihilée par la baisse de Dagana.

Le **taux d'accouchement** dans les structures sanitaires est passé de 98% en 2020 à 97% en 2021 soit une diminution de 1 point de pourcentage. Cette même diminution est notée dans le taux d'achèvement en CPN, lequel est passé de 67% à 66% ; le taux d'utilisation de méthodes contraceptives (26% en 2020 contre 25% en 2021) et la couverture en 04 CPN (47% à 46%).

Le district sanitaire de saint louis enregistre des taux supérieurs à celui de la moyenne régionale, contrairement à Pété où les statistiques enregistrées sont en générales en dessous de la moyenne régionale.

Entre 2019 et 2020, la région médicale de Saint-Louis a enregistré une amélioration de l'ensemble des indicateurs liés à la santé de la reproduction. Cette amélioration est plus importante au niveau des accouchements dans les structures où le taux est passé de 76% à 97,4%. Il en est de même pour le taux d'achèvement en CPN qui est passé de 66,7% à 58%. Des gains de 8,2 et 2,2 points de pourcentage ont respectivement été notés dans le taux d'utilisation des méthodes contraceptives et le taux de couverture en CPN 4.

Au total, 997 cas de **paludisme** ont été dénombrés dans la région en 2021, contre 1013 en 2020, soit une baisse de 1,6%. Le district sanitaire de Saint-Louis enregistre près de la moitié des cas de paludisme (490).

Le taux de mortalité palustre se chiffre à 0,09‰ dans la région et le district de Saint-Louis est le seul à avoir enregistré des décès lié au paludisme en 2021.

S'agissant de la **tuberculose**, le taux de succès du traitement s'est établi à 91% en 2021 contre 93% en 2020 ; soit une baisse de 2 points de pourcentage. Cette baisse est plus importante dans les districts sanitaires de Pété (25,5 points de pourcentage) et de Saint-Louis (16,2 points de pourcentage).

Au niveau district, Dagana affiche les meilleures performances en 2021 avec un taux de 100%, suivi de Richard-Toll (94%) et Podor (78%). Les districts de Saint-Louis et Pété ont enregistré des baisses de leurs performances avec des taux respectifs de 72,2% et 74,5%. Depuis l'apparition de la COVID 19 sur le territoire national jusqu'en fin décembre 2020, la région médicale de Saint-Louis avait enregistré 527 cas de Covid 19 confirmés, suite à la réalisation de 1850 tests. Parmi ces cas confirmés, 49 sont décédés, soit un taux de mortalité de 93,0‰ et 281 sont guéris.

Tableaux et Graphiques

Tableau X-2/ Indicateurs de santé de la reproduction en 2020 et 2021

Indicateurs	Années	DS Saint Louis	DS Richard Toll	DS Dagana	DS Podor	DS Pété	Région
Couverture en 04 CPN	2020	63%	47%	37%	39%	33%	47%
	2021	59%	46%	37%	41%	34%	46%
Achèvement en CPN	2020	75%	66%	60%	65%	52%	67%
	2021	73%	68%	54%	63%	54%	66%
Taux d'accouchement dans les structures sanitaires	2020	99%	98%	93%	96%	96%	98%
	2021	99%	98%	98%	96%	98%	97%
Taux d'utilisation de méthodes contraceptives	2020	39%	24%	27%	20%	13%	26%
	2021	35%	23%	24%	22%	14%	25%

Source : Région Médicale de Saint Louis, 2021

Tableau X-3: Evolution de la prévalence et du taux de mortalité palustre de la région en 2020 et 2021

Indicateurs	Années	DS Saint Louis	DS Richard Toll	DS Dagana	DS Podor	DS Pété	Région
Nombre de cas de paludisme	2020	492	149	56	113	203	1013
	2021	490	180	54	123	150	997
	variation 2020-2021	-0,4%	17,2%	-3,7%	8,1%	-35,3%	-1,6%
Taux de mortalité palustre (en‰)	2020	0,0365‰	0	0	0,0040‰	0	0,0128‰
	2021	0,0273‰	0	0	0	0	0,089‰
Taux de succès du traitement des nouveaux cas de tuberculose(%)	2020	88,40%	91,90%	100%	75,90%	100%	93%
	2021	72,17%	94%	100%	78%	74,50%	91%

Source : Région Médicale de Saint Louis, 2021

Tableau X-4: Résultats Evolution du taux de guérison de la tuberculose en 2020 et2021

Indicateurs	Années	DS Saint Louis	DS Richard Toll	DS Dagana	DS Podor	DS Pété	Région
Taux de succès du traitement des nouveaux cas de tuberculose(%)	2020	88,4	91,9	100	75,9	100	93
	2021	72,17	94	100	78	74,5	91

Source : Région Médicale de Saint Louis, 2021

Chapitre XI : EDUCATION

XI.1 Préscolaire

Les **infrastructures** préscolaires recensées dans la région de Saint-Louis sont au nombre de 203 en 2020/2021 dont 144 publiques, 4 communautaires et 55 privées. Le département de Saint-Louis compte le plus grand nombre d'établissements (121) soit 59,6%. Il est suivi par le département de Podor avec 47 établissements et le département de Dagana renferme le plus faible nombre (35) soit 17 ,2%. Les établissements relevant du privé sont surtout présents à Saint-Louis (52) et à Dagana (3). Par contre tous les 4 établissements communautaires dénombrés dans la région sont localisés dans le département de Dagana.

L'effectif des enfants préscolarisés est de 15208 en 2020/2021 dont 6843 garçons et 8365 filles. Le département de Saint-Louis concentre le plusgrand effectif (8624) et Dagana le plus faible (2782).

Le nombre total de filles enregistré en 2020/2021 s'élève à 8365 contre 6843 garçons soit une différence de 1522 unités. Cette supériorité numérique des filles dans le milieu préscolaire est observée dans tous les départements de la région. Comparativement à l'année scolaire 2020/2021, l'effectif régional a connu une augmentation de 1,4%. Les départements de Saint-Louis et Dagana ont également connu des augmentations respectives de 2,2% et 4,7% de leur effectif total. Par contre, dans le département de Podor, un repli de 2,5% de l'effectif total a été constaté.

Par rapport à l'année scolaire 2018/2019, les effectifs enregistrent une légère hausse de 1,2% en 2019/2020 due à l'augmentation des effectifs dans les départements de Podor (8,2%) et Dagana (7,4%) tandis que Saint Louis enregistre une baisse (3,5%) de ses élèves.

Entre 2016 et 2021, l'effectif des enfants au préscolaire a progressé de manière continue (hausse chez les deux sexes) mais le nombre de filles est supérieur à celui des garçons avec un écart croissant d'une année à une autre.

Le **taux brut** de **préscolarisation** est ressorti en 2021 à 16% contre 16,1% en 2020 soit une baisse de 0,1 point de pourcentage après un regain de 0,5 point entre 2019 et 2020. Ce taux est plus élevé chez les filles que chez les garçons (18,1% contre 14% en 2021.

Le TBPS global a connu une évolution irrégulière (en dents de scie), sur la période 2016-2021, et enregistre une faible performance en passant de 15,2% à 16,1%. Il a connu une baisse de 0,9 point de pourcentage entre 2016 et 2018 avant de se redresser en 2019.

Le taux des filles est supérieur à celui des garçons sur toute la période avec des écarts qui évoluent à la hausse dans le temps

Définitions :

Le préscolaire est une sorte de pré-école, qui permet d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Elle est parfaitement structurée et compte trois différents niveaux qui permettent aux enfants d'acquérir le savoir nécessaire pour leur première année de scolarisation. Il y a la petite section, la moyenne section et la grande section**.**

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2021

Départements	Public	Communautaire	Privé	Total général	Pourcentage
Dagana	28	4	3	35	17,2
Podor	47	0	0	47	23,2
Saint-Louis	69	0	52	121	59,6
Région	**144**	**4**	**55**	**203**	**100,0**

Source : *Inspection d'académie de Saint Louis*

Tableau XI-2: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le département et le sexe

Circonscription administrative	Effectifs	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020 /2021	Variation 2019/2020 2020/2021 (%)
Département de Dagana	Garçons	1051	1066	1175	1232	4,85
	Filles	1358	1407	1482	1550	4,59
	Effectif total	2409	2473	2657	2782	4,70
Département de Podor	Garçons	1548	1566	1688	1633	-3,26
	Filles	2039	2036	2210	2169	-1,86
	Effectif total	3587	3602	3898	3802	-2,46
Département de Saint-Louis	Garçons	3909	4183	3967	3978	0,28
	Filles	4309	4565	4475	4646	3,82
	Effectif total	8218	8748	8442	8624	2,16
Région	**Garçons**	**6508**	**6815**	**6830**	**6843**	**0,19**
	Filles	**7706**	**8008**	**8167**	**8365**	**2,42**
	Effectif total	**14214**	**14823**	**14997**	**15208**	**1,41**

Source : *Inspection d'académie de Saint Louis*

XI.2 Élémentaire

Le réseau d'enseignement élémentaire de la région de Saint-Louis compte 843 écoles en 2019/2020 puis 854 en 2020/2021 dont 811 dans le public soit près de 95%. Comparativement à l'année scolaire 2019/2020, le nombre d'établissements a connu une hausse de 1,3% laquelle est plus ressentie dans le secteur privé (16,22%) contre 0,62% dans le secteur public.

Le département de Podor abrite le plus grand nombre d'établissements (368), il est suivi par le département de Dagana (268) et Saint-Louis vient en dernière position avec 218 écoles élémentaires. Sur les 43 écoles élémentaires privées de la région, 41 sont dans le département de Saint-Louis et les 2 autres sont dans le département de Dagana**.**

Au total, 5193 groupes pédagogiques ont été dénombrés dans la région durant l'année scolaire 2020/2021 dont 1829 classes multigrades et 257 classes double flux. Aucune classe double flux n'a été recensée dans le privé. Par contre, on y trouve 6 classes multigrades réparties dans le département de Saint-Louis.

Le nombre d'abris provisoires a connu une baisse de 6,7%, passant de 447 en 2019/2020 à 417 en 2020/2021. Cette diminution des abris est enregistrée dans les départements de Saint-Louis (-22 ,1%) et Dagana (-19,4%). A l'inverse, dans le département de Podor, on note une hausse de 37,6% des abris provisoires.

Le Taux Brut de Scolarisation à l'élémentaire (**TBS**) est passé de 94,6% en 2018/2019 à 97,81% en 2019/2020 avant de descendre à 96% en 2020/2021 soit une baisse de 1,8 point de pourcentage entre 2020 et 2021. Toutefois, la baisse n'annihile pas la hausse de 3,2 points de pourcentage obtenue l'année précédente. Sur toute la période sous revue, le TBS est plus élevé chez les filles que chez les garçons.

Le Taux Brut d'Admission (**TBA**) s'est établi à 108,4% en 2021 contre 112,5% en 2020 et 114,3% en 2019 soit une diminution sur toute la période. A l'image du TBS, le TBA des filles (123,1%) domine largement celui des garçons (94,5%) en 2020/2021.

Le taux d'achèvement au primaire (**TAP**) est passé de 64,3% en 2019 à 66,0% en 2020 et 70,4% en 2021, soit un regain de 6,1 points de pourcentage entre 2019 et 2021. Au cours de l'année scolaire 2020/2021, il s'est établi à 83,7% chez les filles et 57,6% chez les garçons. Dans les départements de Saint-Louis et de Dagana, près de 4 élèves sur 5 parviennent à achever le primaire (soit 80% et 79,8% respectivement). Par contre, le TAP dépasse à peine la moitié des élèves (56,5%) dans le département de Podor.

Le taux de réussite au **CFEE** se chiffre à 58,6% en 2020/2021 contre 74,5% en 2019/2020 et 50,2% en 2018/2019 .

La baisse de performance en 2020/2021 est plus ressentie dans les départements de Saint-Louis (25,8 points de pourcentage) et Podor (19,3 points de pourcentage). Dans le département de Dagana, elle s'est établie à moins de 10 points de pourcentage (7,1 points). De la même manière, chez les filles comme chez les garçons, le taux de réussite au CFEE a connu des baisses entre les deux années scolaires.

Définitions :

- **École élémentaire :** l'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.
- **Le taux brut de scolarisation** est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
- **Taux de redoublement :** pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-3 : Évolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut entre 2018/2019 et 2020/2021

Circonscription administrative	2018/2019			2019/2020			2020/2021			Variation 2019/2020 - 2020/2021 (en %)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dagana	255	1	256	262	1	263	266	2	268	1,5	100	1,90
Podor	369	0	369	367	0	367	368	0	368	0,3	-	0,3
Saint-Louis	176	32	208	177	36	213	177	41	218	0	13,9	2,3
Région	**800**	**33**	**833**	**806**	**37**	**843**	**811**	**43**	**854**	**0,6**	**16,2**	**1,3**

Source : *Inspection d'académie de Saint Louis*

Tableau XI-4: Évolution des indicateurs de performance (TBS et TBA) dans l'élémentaire de 2018 à 2021

Année	SEXE	Indicateurs	
		TBS (en %)	TBA (en %)
2018	G	80,7	100,7
	F	108,5	130,0
	T	94,1	114,9
2019	G	80,8	99,6
	F	109,2	129,8
	T	94,6	114,3
2020	G	83,4	97,70
	F	113	128,2
	T	97,8	112,5
2021	G	81,8	94,5
	F	111,1	123,1
	T	96,0	108,4

Source : *Inspection d'académie de Saint Louis*

XI.3 Moyen et secondaire général

Le nombre d'établissements évoluant dans le moyen secondaire durant l'année scolaire 2020/2021 est de 164 dont 29 dans le privé et 135 dans le public. Le département de Podor renferme une bonne partie des établissements (70 dont un seul dans le privé). Il est suivi par le département de Saint-Louis avec 59 établissements dont 24 dans le privé. Le département de Dagana vient en dernière position avec 35 établissements dont 4 dans le secteur privé.

Comparativement à l'année scolaire 2019/2020, le nombre d'établissements du moyen secondaire de la région a connu une variation positive de 5,2%, laquelle variation est plus importante dans le privé (11,5%) et dans le département de Saint-Louis (15,7%).

Le nombre d'élèves du cycle moyen en 2021 s'élève à 57380 contre 51793 en 2020 soit une augmentation de 10,8%. Les filles sont au nombre de 32714 soit 57,0%. Dans tous les départements elles sont plus nombreuses que les garçons même si des disparités inter-départementales sont notées selon le genre.

En effet, elles représentent 55,3% de l'effectif du cycle moyen du département de Dagana, 62,1% de celui de Podor et 54,0% à Saint-Louis.

Globalement, le département de Saint-Louis renferme le plus grand effectif (22117), il est suivi par le département de Podor (18541) et le Département de Dagana arrive en dernière position avec 16722 élèves du cycle moyen. A l'image du cycle moyen, le cycle secondaire connait une prédominance des filles dans tous les départements et une variation positive des effectifs à l'exception de celui des garçons qui a connu une baisse de 2,1%.

Au titre du cycle moyen, le taux brut de scolarisation est passé de 48,7% en 2018/2019, à 49,9% en 2019/2020 pour atteindre 54,6% en 2020/2021, soit une hausse de 5,9 points de pourcentage par rapport à 2019. Sur toute la période, le TBS des filles est supérieur à celui des garçons. En 2020/2021, le TBS des filles atteint 64,3%, contre 45,5% pour les garçons ; ce qui donne un indice de parité de 1,41 en faveur des filles.

Pour le cycle secondaire, le taux brut de scolarisation global est ressorti à 34,5% en 2021, 34,2% en 2020 et 33,0% en 2019, soit une hausse de 1,5 point de pourcentage. L'indice de parité est établi à 1,34 avec un TBS de 39,7% pour les filles et 29,7% chez les garçons.

Performance dans le moyen et le secondaire

Le taux de réussite au BFEM s'est établi à 85,2% en 2021 soit une baisse de 2,4 points de pourcentage par rapport à 2020 (87,6%). La forte hausse (16,4 points) enregistrée en 2020 a été légèrement atténuée mais le niveau reste acceptable. En 2021, chez les garçons comme chez les filles, le taux de réussite a diminué même si la baisse est plus ressentie chez les filles (repli de 3,2 points de pourcentage).

Le département de Podor enregistre le taux de réussite le plus élevé (86,0%) suivi de Dagana (86,0%) et de Saint-Louis (83,5%).

Pour ce qui est du baccalauréat, après l'amélioration de 8,8 points de pourcentage notée entre 2018/2019 et 2019/2020, le taux de réussite a baissé de 4,5 points et s'établit à 44,4% en 2021 contre 48,8% en 2020. Le taux de réussite est plus élevé chez les garçons que chez les filles dans tous les départements. Les meilleures performances sont constatées dans le département de Podor.

Définitions :

- **Enseignement du second** degré : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère en charge de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture) et les établissements régionaux d'enseignement adapté.

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-5: Intensité de la scolarisation du moyen secondaire général

Cycle	Année	TBS Global (%)	TBS Filles (%)	TBS Garçons (%)	Indice de parité
Moyen	2019	48,7	56,3	41,6	1,35
	2020	49,8	58,2	41,9	1,38
	2021	54,6	64,3	45,5	1,41
Secondaire	2019	33,3	36,1	30,7	1,18
	2020	34,2	37,7	30,8	1,22
	2021	34,5	39,7	29,7	1,34

***Source** : Inspection d'Académie – Saint-Louis*

Tableau XI-6: Evolution du taux d'admission au BFEM et au BAC selon le sexe, par département (en %)

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		2018/2019	2019/2020	2020/2021	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Dagana	Garçons	75,5	87,4	83,1	35,0	39,6	45,1
	Filles	72,9	93,9	88,5	26,0	35,4	37,8
	Ensemble	74,1	90,9	86,0	30,1	37,5	41,2
Podor	Garçons	71,7	90,5	95,6	46,3	59,5	57,6
	Filles	72,9	86,6	85,2	39,5	55,8	46,7
	Ensemble	77,0	88,1	89,0	42,5	57,5	51,5
Saint-Louis	Garçons	66,7	85,4	84,8	45,3	51,5	47,2
	Filles	59,5	84,5	82,5	41,4	49,0	36,7
	Ensemble	62,6	84,9	83,5	43,3	49,7	41,4
Région	Garçons	74,4	87,7	86,3	43,1	51,3	49,8
	Filles	68,9	87,6	84,4	37,2	46,7	40,0
	Ensemble	71,2	87,6	85,2	40,0	48,8	44,4

***Source** : Inspection d'Académie – Saint-Louis*

XI.4 Enseignement professionnelle et technique

Dans sa vision d'un Sénégal émergent, le gouvernement a placé la Formation professionnelle et technique (FPT) en seconde priorité de l'éducation nationale. L'enseignement technique et la formation professionnelle est une voie de formation de capacités pratiques et de compétences requises pour une bonne insertion dans le marché du travail. Il contribue à développer l'employabilité en mettant en avant la pratique dans les curricula.

Le nombre de **structures** d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (ETFP) a évolué de 4 unités entre les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021, (passant de 23 à 27 structures). Cette évolution s'explique par l'ouverture de 2 structures privées dans le département de Saint-Louis et une structure publique dans chacun des départements de Dagana et Saint-Louis.

Le département de Saint-Louis concentre plus de la moitié (18) des structures d'ETFP.

Par ailleurs, 63,0% des structures d'ETFP de la région sont dans le privé.

Le **personnel** des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle de la région en 2020/2021 se chiffre à 305 enseignants dont 213 hommes et 92 femmes. Il a enregistré une baisse de 3,5% entre 2019/2020 et 2020/2021. Cette baisse s'explique par la diminution du nombre de femmes (-17,9%) qui est observé dans tous les départements, malgré une augmentation de 4,4% de l'effectif enseignant homme qui a profité aux départements de Saint-Louis et Dagana. Le département de Podor détient le plus faible effectif soit 17,4% de l'effectif total.

Le réseau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de la région a accueilli en 2020/2021 4447 élèves dont 1975 garçons et 2472 filles, soit une augmentation de 22,7% par rapport à 2019/2020. L'effectif des filles a connu une augmentation remarquable de 45,2%, laquelle a profité aux départements de Saint-Louis (64,1%) et Podor (18,2%). Chez les garçons, la hausse des effectifs est moins importante (2,8%).

Performance dans L'ETFP

Relativement au **baccalauréat**, le tableau 39 ci-dessous montre un taux de réussite élevé dans la série T2 (100%). Cette filière a progressé de 8 points de pourcentage entre 2019/2020 et 2020/2021. Les filières T1 et STEG ont connu des baisses respectives de 10 et 5,3 points de pourcentage

Pour le Brevet d'Etudes professionnelles (**BEP)** et le Brevet de technicien (**BT)**, la hausse du nombre de candidats s'est accompagnée d'une baisse des résultats aux examens. Le taux de réussite global est passé de 72,7% en 2019/2020 à 66,0% en 2020/2021 soit une baisse de 6,7 points de pourcentage. Le **BTS** a enregistré le plus fort taux de réussite (80,9%) soit une baisse de 1,7 point comparé à la période précédente.

Définitions :

- **Le réseau des établissements** dispensant une formation professionnelle et/ou un enseignement technique est constitué de lycées d'enseignement technique et de centres de formation professionnelle (CFP) couvrant plusieurs filières dans des secteurs divers et variés.

En savoir plus :

- https://www.education.sn/fr/services-deconcentres
-

Tableaux et Graphiques

Tableau XI-7 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut et le département

Conscription administrative	Année 2017/2018			Année 2018/2019			Année 2019/2020			Année 2020/2021		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	privé	Total
Département Dagana	2	1	3	3	1	4	2	1	3	3	1	4
Département de Podor	2	1	3	3	1	4	3	1	4	4	1	5
Département de Saint-Louis	3	12	15	3	12	15	3	13	16	3	15	18
Région	**7**	**14**	**21**	**9**	**14**	**23**	**8**	**15**	**23**	**10**	**17**	**27**

Source : Inspection d'Académie – Saint-Louis

Tableau XI-8 : Evolution des résultats au BAC technique selon la série

Séries	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021
G	35	-	125	31	-	94	88,6%	-	75,2%
T1	21	14	20	14	14	18	66,7%	100%	90,0%
T2	13	12	14	8	11	14	88,6%	92,0%	100,0%
S3	2	7	-	2	7	-	100,0%	100,0%	-
STEG	113	127	159	70	108	126	61,9%	85,0%	79,7%

Tableau XI-9 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplôme de l'enseignement professionnel selon le diplôme

Niveau	Nombre de candidats			Nombre d'admis			Taux de réussite		
	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021
BEP	224	312	393	185	222	257	83%	71,1%	65,4%
BT	64	125	194	61	91	117	95,7%	72,8%	60,3%
BTS	18	46	89	9	38	72	50%	82,6%	80,9%
Total	**306**	**483**	**676**	**255**	**351**	**446**	**76,2%**	**72,7%**	**66,0%**

Source : Inspection d'Académie – Saint-Louis

Chapitre XII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XII.1Culture et Loisirs

Le patrimoine culturel de Saint-Louis, matériel et immatériel, est riche et varié. Il tire sa richesse de la créativité de ses populations. L'artisanat se nourrit de savoir-faire anciens et bénéficie de nombreuses influences maures, wolofs et peulhs.

La région dispose d'importants sites culturels dont certains sont classés patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000. Ils sont constitués d'éléments de patrimoine historique et architectural, d'espaces naturels et de produits d'animation culturelle. Pour le patrimoine historique et architectural, il faut mettre en avant :

- le Pont Faidherbe ;
- la Gouvernance ;
- la place Faidherbe ;
- la station de pompage d'eaux du village de Mbakhana vieille de plus d'un siècle ;
- le château du Baron Roger à Richard Toll qui est une bâtisse imposante à étage avec sa façade monumentale.
- le Fort de Faidherbe à Podor construit en 1854 ;
- l'île à Morphil avec ses mosquées en banco.

Parmi les espaces naturels, on peut citer :

- le Parc de la Langue de Barbarie, créé en 1976 et qui couvre 2 000 ha ;
- la réserve spéciale de faune de Geumbeul créé en 1983 avec une superficie de 720 ha ;
- le Parc National des Oiseaux de Djoudj, troisième réserve ornithologique mondiale créé en 1971 et classé patrimoine mondial de l'UNESCO en 1981 avec une superficie de 16 000 ha ;
- la zone de chasse des « trois marigots » ;
- les dunes rouges de Ndiayène Pendao vers Podor constituent également une partie du patrimoine naturel.

Ces éléments de patrimoine répertoriés combinés à la faune riche et variée et au fleuve Sénégal font de Saint-Louis une destination touristique à part entière.

Le patrimoine immatériel de la région est visible à travers des expressions et ou activités dont certaines revêtent un caractère religieux. Les principales expressions culturelles sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Définitions :

- **La culture** est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.
- **Patrimoine culturel** désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Tableaux et Graphiques

Tableau XII-1: Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
les régates	courses « naufrage », organisées par les pêcheurs de Guet Ndar et dans lesquelles chaque groupe de rameurs renverse volontairement son embarcation avant de la remettre en course
les simbs (faux lion)	jeu de rôles où un homme déguisé en lion évolue au milieu de la foule, le tout sur fond de tam-tam, de danses et de chants
Le festival international de jazz	Ce festival dénommé accueille depuis sa création en 1994 de grandes vedettes internationales. En dehors des concerts et de la foire artisanale sur la place Faidherbe, de nombreuses animations de rues et de quartiers animent l'île.
la prière des deux rakkas	Tenue tous les 05 septembre dans la ville pour célébrer la prière de Cheikh Ahmadou Bamba durant son exil

Source : Direction régionale de la culture de Saint-Louis

XII.2Jeunesse et Sports

Les données de 2021 n'étant pas disponibles, ce chapitre sera analysé avec les données de l'année 2020.

En 2020 comme pour les années précédentes, le décompte fait état de l'existence de trois CDEPS à raison d'un par département, d'un seul espace jeunes, de cinq maisons à outils, de trois centres d'incubation et de vingt-quatre foyers des jeunes. Le département de Dagana est le mieux loti en termes d'infrastructures de jeunes.

La région ne dispose pas de centre de conseil pour adolescent, et entres autres, de kiosques emplois.

S'agissant des associations déclarées, environ 983 ont été dénombré dans la région dont 352 (35,8%) localisées se retrouvent dans le département de Saint-Louis, 322 (32,8%) dans celui de Dagana et 309 (31,4%) à Podor.

Plus de la moitié (51,5%) des associations interviennent dans le domaine social contre 11, % dans l'agriculture, 9,5% dans les sports, 8,5% dans la culture, 7,4% dans l'éducation 6,4% dans la santé, 3,9% dans l'environnement et 1,8% dans l'élevage. Cependant, on observe des disparités selon les départements.

En effet, plus de deux tiers (2/3) des associations des départements de Saint Louis (66,8%) et Podor (68%) interviennent dans le domaine du social. Peu d'associations interviennent dans le domaine de l'élevage à Podor (1,3%) et Saint Louis (0,9%). En plus du social, l'agriculture (12,3%) et le sport (6,8%) sont les principaux domaines d'intervention des associations dans le département de Podor.

Par contre, à Dagana, l'agriculture est le premier domaine d'intervention des associations (20,8%). Elle est suivie par le secteur social (18,9%), la culture (15,8%), le sport (15,5%) et l'éducation (10,6%).

La pratique du sport reste assez répandue dans la région. En particulier, le football est pratiqué dans tous les quartiers par les jeunes à travers les associations sportives et culturelles (ASC) pendant les compétitions hivernales communément appelé « navétane ». La région comprend trois (03) ODCAV et 39 Zones pour organiser les compétitions de vacances. Toutefois, ces clubs de sport de jeunes ne sont pas traités ici pour cause d'indisponibilités des statistiques y relatives. Ainsi, seuls les clubs ayant une activité permanente dans l'année seront traités.

De ce fait, la lutte (35 clubs) constitue la première discipline en termes de clubs déclarés. Selon les statistiques régionales de 2020, celui-ci regroupe 23,5% des clubs de sport dénombrés dans la région. Le football suit avec 26 clubs, le sport travailliste (14 clubs), le Handball (11 clubs), le Kung Fu (9 clubs) et les Jeux de dames (8), suscitent aussi un engouement de la population.

Les dernières statistiques disponibles au niveau du service régional des **sports** datent de l'année 2017. 80 infrastructures sportives avaient été dénombrées. Celles-ci comprennent 37 aires de jeux, des plateaux multifonctionnels d'un total de 13. Onze stades, un stadium et dix terrains clôturés (10) ont été répertoriés également en 2017 contre autant de stades mais moins de stadium et de terrains que l'année d'avant.

Selon les départements, celui de Saint-Louis concentre la plus grande partie, soit 44 infrastructures sur les 80 évoquées plus haut, le département de Podor étant celui avec moins d'infrastructures sportives

Définitions :

- **Licence sportive :** acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.

Tableaux et Graphiques

Tableau XII-2: Répartition des infrastructures de jeunesse selon le type, par département

Département	Année	CDEPS	Espace jeunes	Maisons à outils	Foyers des jeunes	Centres d'incubation
Dagana	2018	1	0	2	11	2
	2019	1	0	2	11	2
	2020	1	0	2	11	2
Podor	2018	1	0	2	6	0
	2019	1	0	2	6	0
	2020	1	0	2	6	0
Saint-Louis	2018	1	1	1	7	1
	2019	1	1	1	7	1
	2020	1	1	1	7	1
REGION	2018	3	1	5	24	3
	2019	3	1	5	24	3
	2020	3	1	5	24	3

Source : Service Régional de la jeunesse

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIII : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XIII.1 Activités des SFD

En 2021, le réseau des SFD comptait 19 unités réparties entre les IMCEC isolées (10) et les SFD affiliés (9). Par conséquent, le réseau est stationnaire depuis l'année 2019 et n'a pas connu d'évolution dans sa composition comme dans sa taille. Toutefois, le sociétariat a connu une hausse appréciable (+22,9%) qui touche toute les catégories.

En 2021, l'épargne collectée par les SFD auprès de leurs sociétaires s'est établi à la somme de 14 763 145 258 (8 928 718 742 chez les hommes, 4 632 756 254 chez les femmes et 1 201 670 262 chez les personnes morales) soit une hausse de 13,5% par rapport à 2020. Cette hausse est due à l'augmentation substantielle de l'épargne des hommes (25,1%) et celle des personnes morales (16,1%) alors que celle des femmes enregistre une baisse de 4,2% entre 2020 et 2021.

Cependant, près de la moitié de **l'encours d'épargne** des SFD de la région était constitutée de dépôts à vue (47,0%), limitant ainsi la capacité à satisfaire les multiples demandes de crédits. Les dépôts à terme ne représentent que 14,4% tandis que les autres dépôts atteignent 38,8% du total.

Par rapport à l'année 2020, l'encours d'épargne enregistre une hausse de 65,6% due essentiellement à celle observée au niveau des dépôts à vue (56,8%) et des autres dépôts (163,4%). Cependant, les dépôts à terme connaissent une baisse de 9,6% au cours de la même période.

A la fin de l'année 2021, le montant des crédits accordés était estimé à 30 765 410 210 FCFA réparti comme suit : 20 537 028 432 FCFA pour les hommes, 5 744 369 336 pour les femmes et 4 484 012 442 FCFA pour les personnes morales. Selon le mileu de résidence, la zone urbaine se taille la part la plus importante (99,1%) audétriment de la zone rurale qui ne capte que 0,9% des crédits accordés.

Par rapport à la gestion de l'année 2020, Il a été noté une hausse 15,7% du montant global des crédits accordés. Cette hausse est due à la forte progression enregistrée chez les hommes (30,4%) en dépit des baisses observées chez les femmes (9,3%) et chez les personnes morales (0,8%).

Le montant de l'encours de crédit s'élève à 26 088 250 401 FCFA en fin 2021, et est réparti comme suit : 17 630 536 687 détenus par les hommes, 4 442 360 703 par les femmes et 5 304 576 472 par les personnes morales.

Par rapport à l'année 2020, l'encours de crédit enregistre une lègère baisse de 1,5% due aux baisses observées chez les femmes (21,8%) et chez les personnes morales (16,3%). Cependant, ces baisses ont été atténuées par la hausse du portefeuille de crédits détenus par les hommes (9,8%).

A la fin de l'année 2021, l'encours de crédits était constitué à 34,0% de crédits moyen terme, de crédits court terme (30,1%), de crédits long terme (26,9%) et crédits en souffrance (9,0%). Entre 2017 et 2021, les crédits à long terme et ceux en souffrances ont été multipliés par deux et ont donc augmenté plus vite que ceux à court et moyen terme. Cette situation combinée à la baisse des dépôts à terme pourrait perturber la liquidité des mutuelles dans le long terme.

Définitions :

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

Tableaux et Graphiques

Tableau XIII-1: Evolution du montant de l'épargne collectée dans la région de Saint Louis

	2017	2018	2019	2020	2021
Hommes	6 258 677 235	6 089 021 915	6 704 849 349	7 138 607 183	8 928 718 742
Femmes	3 570 823 212	3 290 554 981	4 539 443 990	4 833 114 927	4 632 756 254
Personnes morales	897 884 107	837 450 403	972 435 184	1 035 345 081	1 201 670 262
Total	**10 727 384 554**	**10 217 027 299**	**12 216 728 523**	**13 007 067 191**	**14 763 145 258**

Source : DRS-SFD, 2021

Tableau XIII-2: Évolution du montant des crédits accordés dans la région

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Hommes	15 962 948 147	17 493 434 475	19 216 922 069	15 747 050 945	20 537 028 432	30,4%
Femmes	4 085 395 696	5 076 641 745	5 580 682 215	6 332 084 244	5 744 369 336	-9,3%
Personnes morales	3 454 799 916	3 400 721 147	3 790 335 713	4 519 610 278	4 484 012 442	-0,89%
Total	23 503 143 760	25 970 797 367	28 587 939 997	26 598 745 468	30 765 410 210	15,7%

Source : DRS-SFD, 2021

Tableau XIII-3: répartition des encours de des encours de crédits accordés en 2020 et 2021

	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
Hommes	12 583 794 415	12 036 550 819	11 313 945 182	16 051 996 789	17 630 536 687	9,8%
Femmes	3 213 915 242	3 609 379 845	8 360 545 675	5 134 051 504	4 015 353 011	-21,8%
Personnes morales	3 696 188 118	3 392 343 615	4 397 925 059	5 304 576 472	4 442 360 703	-16,2%
Total	**19 493 897 776**	**19 038 274 280**	**24 072 415 916**	**26 490 624 766**	**26 088 250 401**	**-1,5%**

Source : DRS-SFD, 2021

XIII.2 Activités postales

Le nombre de bureaux de postes est resté constant à 27 entre 2020 et 2021, de même que le nombre de boites postales installées (8150). Par contre le nombre de boites postales attribuées a augmenté de 63 unités, soit 16,9%.

La somme totale des mandats émis par la Poste a atteint 7 994 085 354 FCFA en 2020. Par rapport à l'année 2019 (8 991 791 408 FCFA), le montant total émis connait une baisse de 11,1%. Cette diminution est essentiellement engendrée par le recul des transferts.

En 2021, la baisse s'est accentuée (-27,6%) du fait de la crise que traversait la structure postale et les mandats émis par la poste ont atteint une somme totale de 5 785 171 594 FCFA.

Le ralentissement de l'activité économique induit par la pandémie du COVID19 a fortement impacté sur les transferts de l'année 2020. Ainsi, le montant des mandats payés par la Poste en 2020 est ressorti à 15 488 289 971 FCFA contre 22 731 599 869 FCFA en 2019 soit une baisse de près du tiers (31,9%). Tous les types de transferts ont connu une diminution de leur montant à l'exception de CMT/small-world, BRED et IFS/IMO lesquels ont enregistré des hausses respectives de 41,0% ; 0,4% et 10,5%.

En 2021, le montant des mandats payés par la poste s'est établi à 9 425 292 897 FCFA contre 15 488 289 971 FCFA en 2020 soit une baisse de 39,2%. Tous les types de transferts ont connu une diminution de leur montant à l'exception duCMT/Small-world, lequel a enregistré une hausse de 47,6%.

A l'image des mandats émis, les versements sur compte courant postal (CCP) représentent plus de 40,0% des mandats payés par la poste

En 2020, le trafic postal a été moins dense qu'en 2019 et a connu une baisse de 3,3% du fait de la diminution des lettres recommandées expédiées (-8,46%), et des colis expédiés (-13,92%).

En 2021, le trafic postal s'est établi à 16688 contre 19482 en 2020 soit une baisse de 14,3%. Cette baisse est causée par une diminution des lettres recommandées expédiées (11,1%) et reçues (22,1%), des paquets recommandés expédiés (4,9%) et reçus (33,1%) ainsi que les colis reçus (50,4%). Les colis expédiés sont les seuls à enregistrer une hausse (8,4% par rapport à 2020).

En 2020, les mandats émis et payés selon la provenance ont subi les effets de la crise et enregistrent de ce fait une baisse de plus du tiers (35,3%) de leur valeur de l'année 2019 où ils avaient atteint la somme de 12 284 329 241 FCFA. Cette diminution est surtout engendrée par la baisse de 36,2% des mandats émis et payés en provenance du Reste du Monde (lesquels représentent 92,5% des mandats reçus) et dans une moindre mesure de celle de ceux provenant du pays (-21,8%).

En 2021, la baisse a continué et les mandats émis et payés par la poste ont enregistré une baisse de 43,9%. Cette diminution est due au recul des mandats émis et payés en provenance du pays (-78,1%), mais également en provenance du reste du monde (-41,1%). Pour ce qui est de la destination des mandats émis et payés, une chute de 72,9% a été enregistrée pour ceux destinés au Sénégal .

Définitions :

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Tableaux et Graphiques

Tableau XIII-4/ Évolution du nombre de bureaux de postes et de boites postales

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Région	**2020**	27	8150	372
	2021	27	8150	435
	Variation 2020-21 (en %)	0	0	16,9

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

Tableau XIII-5/ Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent

Structures de transfert d'argent	Région			Variation 2020/2021 (en %)
	2019	2020	2021	
1[1]Poste-One[1]	281 354 373	208607061	57742050	-72,3
Versement sur compte CCP[2]	5 905 962 994	5449109994	4114923387	-24,5
CNE[3]	2 045 883 702	1758080592	1119766096	-36,3
WESTERN UNION	623 593 271	409 480 026	278181089	-32,1
MONEYGRAM	64 335 003	74 249 752	2613358	-96,5
CMT/small-world	-	-	-	-
RIA	70 662 065	94 557 929	211945614	124,1
IFS/IMO	-	-	-	-
Total	**8 991 791 408**	**7994085354**	**5785171594**	**-27,6**

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

Tableau XIII-6/ Évolution du montant des mandats émis et payés par la poste selon la provenance et la destination

Désignation		Région		Variation 2020 - 2021 (en %)
		2020 (en FCFA)	2021 (en FCFA)	
Provenance	**Sénégal**	592663211	129644603	-78,1
	Reste du monde	7351562620	4329960551	-41,1
	Total	7944225831	4459605154	-43,9
Destination	**Sénégal**	208607061	57742050	-72,3
	Reste du monde		-	
	Total	**208607061**	**57742050**	**-72,3**

Source : Direction Régionale de la Poste de Saint-Louis

Chapitre XIV : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XIV.1 Recettes des collectivités territoriales

Au cours de l'année budgétaire 2021, les recettes recouvrées par les communes de la région de Saint Louis ont atteint la somme totale de 14 324 998 480 FCFA. Cette manne financière se répartit comme suit : 4 296 300 504 FCFA pour les communes du département de Dagana, 6 248 834 522 FCFA pour celles de Podor et 3 779 863 454 FCFA pour celles de Saint Louis.

La commune de Saint Louis (capitale régionale) mobilise à elle seule 18,8% des recouvrements, soit 2 688 608 336 FCA. Elle est suivie par celle de Richard Toll 11,0%, soit 1 575 627 965 FCFA et Ndiayene Pendao loin derrière 3,4%, soit 493 158 034 FCFA. En revanche, les communes les plus faibles financièrement sont localisées dans le département de Podor. Il s'agit de Bodé Lao (95 962 471 FCFA), Aere Lao (117 198 759 FCFA), Guédé Chantier (117 134 086 FCFA) et Walalde (126 587 983 FCFA). La faiblesse du tissu économique local dans le département de Podor, son coté très informel et la faible densité démographique expliqueraient en partie cette situation.

Par rapport aux budgets primitifs (votés), les taux de recouvrement sont plus élevés dans le département de Podor (à l'exception des communes de Mbolo Birane, Guédé Village et Ndioum) avec des performances qui dépassent les 90% dans certaines communes. Dans les départements de Saint Louis et Dagana, les taux de réalisation dépassent à peine les 50% dans certaines communes (Ndiébéne Gandiol, Ross Béthio et Ndombo Sandjiry). En outre, près de la moitié des communes de ces deux départements recouvrent moins de 70% des recettes prévues dans leur budget primitif. Cette situation pose le problème de la sincérité des budgets de certaines collectivités territoriales et ne milite pas pour une bonne exécution des programmes et projets de développement de la commune.

Définitions :

- **Une collectivité territoriale :** ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.
- **Finances publiques locales :** selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.
- **Recettes d'investissement (finances locales)** : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts
- **Recettes de fonctionnement (finances locales) :** proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publiques_locales.pdf
- https://www.sentresor.org/
- https://www.adl.sn/acte3

XIV.2 Dépenses des collectivités territoriales

Le total des dépenses effectuées par les communes en 2021 s'élève à 8 594 118 173 FCFA dont 3 041 471 545 FCFA par les collectivités du département de Dagana, 3 004 113 770 FCFA par celles de Dagana et 2 548 532 858 FCFA par celles de Saint Louis.

Comme pour les recettes, ce sont les communes de Saint Louis (20%) et Richard Toll (14%) qui effectuent à elles seules près du tiers des dépenses.

Par rapport au budget primitif global, le **taux d'exécution** (44,6%) est relativement faible. Plus globalement, le taux d'exécution des dépenses se situe en dessous de 50% dans plus de 2/3 des communes de la région. De plus, ce taux est très faible (en dessous de 25%) dans certaines communes comme Ndioum, Demette, Goléré, Gamadji Saré et Médina Ndiatbé.

Par ailleurs, les dépenses rapportées aux recettes effectivement réalisées par les communes mettent en évidence des taux d'exécution peu satisfaisants. En effet, plus de la moitié des communes n'arrivent pas à exécuter 2/3 des sommes recouvrées par les services du trésor. Cette situation pose le problème de la capacité de certaines collectivités territoriales mais à dépenser les fonds mis à leur disposition et son corollaire sur l'exécution des programmes et projets de la commune.

Définitions :

- **Dépenses de fonctionnement : elles** concernent les opérations courantes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, les dépenses d'entretien et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité.
- **Dépenses d'investissement : elles** concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements des emprunts, les travaux d'équipement, les acquisitions immobilières et mobilières.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publiques_locales.pdf
- https://www.sentresor.org/
- https://www.adl.sn/acte3

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XV : ENTREPRISES

Formalisation des entreprises

L'immatriculation au NINEA constitue une étape importante dans le processus de formalisation des entreprises. Pour être visible aux yeux de l'Etat, les entreprises doivent s'immatriculer au Répertoire national des Entreprises et Associations (RNEA) à travers le NINEAWEB afin de disposer un Numéro d'Identification nationale des Entreprises et Associations (NINEA). Ainsi, dans la région, 2864 unités ont été immatriculées en 2021 soient 2184 entreprises individuelles, 623 Groupements d'Intérêt Economique (GIE), 23 Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL), 13 Sociétés Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (SUARL), 2 Sociétés Anonymes, 11 entreprises constituées d'autres types de sociétés et 8 entreprises d'autres formes juridiques.

La répartition des entreprises immatriculées au NINEAWEB selon le secteur d'activité révèle que la moitié évolue dans le secteur du Commerce soit 1448 entreprises, près d'un quart (705) dans le secteur de l'agriculture, élevage et pêche et un dixième exerce ses activités dans le secteur des services personnels et divers. En outre, il faut relever que 4,6% sont dans le secteur des autres industries, 3,8% dans le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP), 2,4% dans le secteur des transports et télécommunications, 1,7% dans les industries alimentaires et 1% dans le secteur des hôtels, bars et restaurants comme 1% aussi dans le secteur des services fournis aux personnels.

73,3% des entreprises individuelles sont dirigées par des hommes soit 1600 sur 2184 alors que seulement 26,7% sont sous le joug des femmes.

Définitions :

Immatriculations au NINEA : Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une personne physique ou morale est enregistrée dans le répertoire Nationale des Entreprises et Association. L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

En savoir plus :

- Rapport trimestriel sur l'immatriculation au NINEA : Chiffres clés, tendances et évolutions, ANSD 2023,
- https://www.ansd.sn/Indicateur/immatriculation-au-ninea-chiffres-cles-tendances-et-evolutions

Tableaux et Graphiques

Tableau XV-1: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon le secteur d'activités

Secteur d'activités	Nombre d'entreprises immatriculées en 2021	Pourcentage
Agriculture, Elevage, Pêche	705	24,6
Autres Industries	133	4,6
BTP	109	3,8
Commerce	1448	50,6
Hôtel, Bar, Restaurant	30	1,0
Industries Alimentaires	48	1,7
Services Fournis Aux Entreprises	28	1,0
Services Personnels, Divers	295	10,3
Transport & Telecom	68	2,4
Total général	2864	100,0

Source : Bureau des Répertoires / ANSD

Graphique XV-1: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon la forme juridique

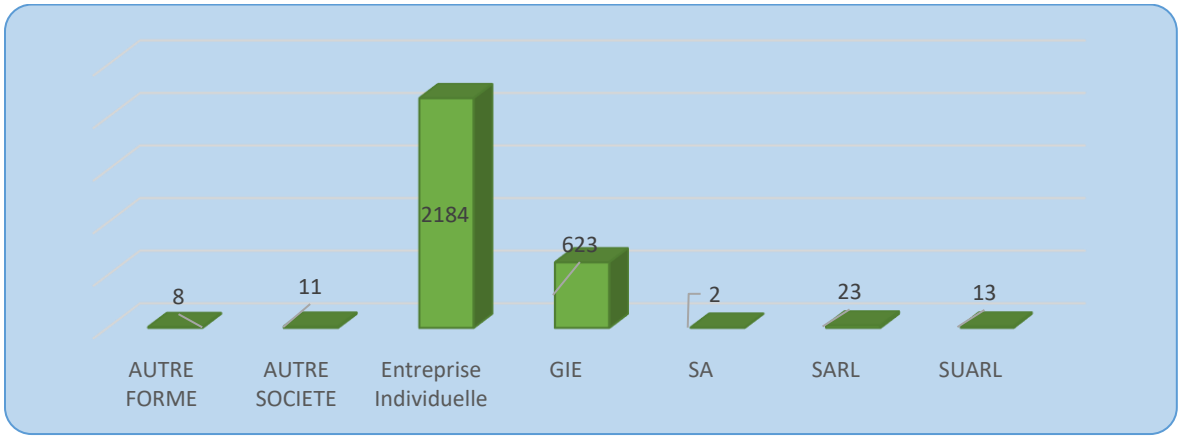

Source : Bureau des Répertoires / ANSD

Tableau XV-2: Répartition des unités immatriculées au NINEA selon le sexe des propriétaires/ dirigeants

Sexe du chef d'entreprise	Homme	Femme	Total général
Nombre d'entreprises individuelles immatriculées en 2021	1600	584	2184

Source : Bureau des Répertoires / ANSD

XV.1 Caractéristiques des entreprises

Les très petites entreprises sont assez importantes dans la région de Saint Louis. 53,9% du total des entreprises de la région, en 2021, sont des très petites entreprises. Les petites entreprises représentent 35,3% du total des entrepises de la région alors que les moyennes entreprises et les grandes contribuent pour respectivement 7,8% et 3%. Par rapport à 2020, on observe une baisse de (1,8 point de pourcentage de la part des très petites entreprises et 0,4 chez les grandes entreprises). Au même moment, les petites et les moyennes entreprises voient leur part augmenter respectivement de 1 et 1,3 point de pourcentage.

En 2021, les entreprises du secteur formel de la région de Saint Louis ont réalisé un chiffre d'affaires de **231 936 494 150** CFA. En 2021 comme en 2020, la production de richesse dans la région saint louisiene demeure très concentrée : le secteur industriel génère à lui seul plus de 90% de la valeur ajoutée (VA) du secteur moderne, près de 70% du chiffre d'affaires et verse au moins 87% des charges de personnel. Il est par ailleurs à l'origine d'environ 96% de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE). La présence de grands groupes évoluant dans l'agro business explique en partie cette prépondérance du secteur.

Le secteur du commerce contribue pour près du quart dans la formation du chiffre d'affaires régional mais ne génère qu'une faible partie de la valeur ajoutée (moins de 2%) malgré la faiblesse de ses charges de personnel. Toutefois, ce secteur connait une évolution à la hausse de son chiffre d'affaires depuis l'année 2019.

Le secteur des Batiments et Travaux Publics (BTP) reste le maillon faible et apporte la plus faible contribution sauf pour l'Excédent brut d'exploitation (EBE).

L'industrie régionale semble peu consommatrice d'intrants (énergie, matières premières, pièces détachées, etc.). Son taux de valeur ajoutée est nettement plus élevé (47,1% en 2020 et 45,5% en 2021) que celui des autres secteurs (en particulier ceux dont l'activité nécessite peu d'intrants comme les services). Cependant, on observe une diminution du taux de valeur ajoutée dans l'industrie entre 2020 et 2021, alors que les autres secteurs améliorent leur taux.

La valeur ajoutée produite par les entreprises est répartie entre les différents acteurs (publics et privés) de l'économie. Ainsi, une part de la valeur ajoutée est destinée aux paiement des facteurs de production (travail, capital, etc.). En 2021, les charges de personnel consomment 41,5% de la valeur ajoutée et la part de l'Etat (sous forme d'impôt et de cotisations sociales) et du capital (via l'excédent brut d'exploitation) représente 51,6%.

La part de la valeur ajoutée allouée au personnel demeure très élevé dans les secteurs des BTP (77,9%) et des services (86,3%). Le commerce et l'industrie suivent loin derrière avec respectivement 57,3% et 46,0%.

Par rapport à l'année 2020, la part de la VA allouée au personnel a diminué dans tous les secteurs en particulier dans celui du commerce (avec 26 points de pourcentage).

Définitions :

-Valeur ajoutée : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise lorsqu'elle transforme les matières premières en produits finis.

-Le taux de valeur ajoutée : c'est le rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA). Il mesure la contribution de l'entreprise à la valeur de la production. Il permet de mesurer le niveau d'intégration de l'entreprise et l'importance des transformations qu'elle effectue. Un taux de valeur ajoutée égale à 10% signifie qu'à chaque fois que l'entreprise vend pour 100 FCFA, elle génère 10 FCFA de valeur ajoutée.

-Chiffre d'affaires (CA) : le chiffre d'affaires (CA) est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.

-

Tableaux et Graphiques

Tableau XV-3: Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2020 et 2021 dans la région de Saint Louis

TAILLE DES ENTREPRISES	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises
Pourcentage d'entreprises en 2020	3,4%	6,5%	34,3%	55,8%
Pourcentage d'entreprises en 2021	3,0%	7,8%	35,3%	53,9%

Source : ANSD, BDEF/Edition 2021

Tableau XV-4: Structure du compte d'exploitation des entreprises formelles par secteur d'activité dans la région de Saint-Louis

SECTEUR	Charges de personnel (%)		Chiffre d'affaires (%)		Valeur ajoutée (%)		Excèdent Brut d'exploitation (%)	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
BTP	4,33	4,34	4,5	3,7	2,8	2,7	1	1,1
COMMERCE	2,24	2,34	23,1	22,7	1,5	2	0,6	1,6
INDUSTRIE	87,79	87,37	68,1	69,7	92,3	92	97,8%	96,3
SERVICES	5,63	5,95	4,3	3,9	3,4	3,3	0,6%	0,9
TOTAL	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : ANSD, BDEF/Edition 2021

Tableau XV-5: Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité dans la région de Saint-Louis

SECTEUR	Charges de personnel		Chiffre d'affaires		Valeur ajoutée		Excèdent Brut d'exploitation	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
BTP	1 630,4	1 680,0	8 881,3	8 532,0	1 933,9	2 155,6	303,4	475,6
COMMERCE	844,1	907,2	45 439,1	52 658,8	1 016,2	1 583,1	172,0	675,9
INDUSTRIE	33 038,2	33 837,7	133 580,3	161 742,0	62 859,8	73 601,8	29 821,6	39 764,0
SERVICES	2 120,2	2 305,2	8 367,8	9 003,6	2 313,1	2 672,0	192,9	366,8
TOTAL	**37 633,1**	**38 730,1**	**196 268,5**	**231 936,5**	**68 123,0**	**80 012,4**	**30 489,9**	**41 282,3**

Source : ANSD, BDEF/Edition 2021

Chapitre XVI : AGRICULTURE

XVI.1 Caractéristiques des exploitations

En 2021, sept ménages agricoles (70,1%) sur dix de la région avaient une taille comprise entre cinq et dix personnes. Les ménages de grandes tailles (11-15 pers ; 15 pers et +) représentaient respectivement 10,1% et 4,2% de l'effectif global. A l'opposé, les ménages de moins de cinq personnes représentent que 15,6%. Le département de Podor présente un profil particulier avec près de 8 ménages sur dix (8/10) composés entre 5 et 10 personnes et une très faible part des ménages (0,8%) de plus de 15 personnes. En revanche, les ménages des départements de Saint Louis et Dagana présentent un profil similaire (environ 20% ont une taille supérieure à 10). Par rapport à l'année 2020, les ménages de grande taille (plus de cinq personnes) voient leur part augmenter (surtout ceux de taille comprise entre 11 et 15 personnes) tandis que celle de ceux de petite taille diminue. En 2021, les ménages agricoles de la région sont largement dirigés par les hommes près de neuf chefs de ménages sur dix (87,1%) de la région sont dirigés par des hommes (12,9% par les femmes). Le déséquilibre en faveur des hommes est plus prononcé dans le département de Dagana (91,4% contre seulement 8,6%). Dans les départements de Saint Louis et Podor, les ménages agricoles dirigés par des femmes atteignent respectivement 13,2% et 16,5%.

Les ménages agricoles sont très majoritairement dirigés par des personnes âgées de plus de 30 ans. Plus de la moitié sont dirigés par des séniors et près du quart (24,3%) des chefs sont âgés de plus de 65 ans. Les chefs de ménage relativement jeunes (moins de 30 ans et 31-44 ans) représentent respectivement 5,4% et 16,5%. Par rapport à l'année 2020, la part des groupes d'âges les plus jeunes (moins de 54 ans) diminue au profit des ménages dirigés par les ainés.

En 2021 comme en 2020, on observe que les chefs de ménages sont majoritairement mariés (près de 9 CM sur 10). Les veuf/veuve viennent après avec 9,6%. En revanche, les chefs de ménages célibataires ou divorcés sont très rares. Le mariage est le statut dominant dans tous les départements pour les chefs de ménage mais on note de petites différences. En revanche, c'est uniquement dans le département de Saint Louis qu'on observe des ménages agricoles dirigés par des divorcés.

Le niveau d'instruction des chefs de ménage agricole de la région demeure encore très faible. En effet, près de sept chefs de ménage sur dix (7/10) n'ont aucun niveau et 20,5% se sont arrêtés à l'école primaire. Par rapport à l'année 2020, on observe que la part des chefs de ménage sans instruction a augmenté de plus de neuf points de pourcentage tandis que celle de ceux de niveau élémentaire, moyen et supérieur diminuait. En revanche, ceux ayant un niveau secondaire voit leur part augmenter tout en restant en dessous de 5%.

Les chefs de ménage les plus instruits sont localisés dans le département de Saint Louis (près de 18% ont atteint au moins le collège et 4,4% ont un niveau supérieur). Cependant, la situation est très différente dans le département de Podor où 89,7% des chefs de ménage sont sans niveau et 8,2% se sont arrêtés à l'école primaire.

Définitions :

-**Ménage agricole :** un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

En savoir plus :

-Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA) https://senegal.opendataforafrica.org/.

Tableaux et Graphiques

Tableau XVI-1: Répartition selon la taille des ménages agricoles de la région de Saint Louis

Année	2020		2021		2021	2021	2021
Circonscription	Région Saint-Louis		Région Saint-Louis		Dagana	Podor	Saint Louis
Groupes d'âges	nombre de ménages	%	nombre de Ménages	%	%	%	%
Moins de 5 pers	14437	22,55	11556	15,6	15,7	16,1	14,8
5-10pers	43449	67,87	50226	70,1	63,2	78,6	66,8
11-15pers	3703	5,78	7207	10,1	15,4	4,5	11,1
15pers et plus	2426	3,79	3023	4,2	5,7	0,7	7,2
TOTAL	64015	100	72011	100	100	100	100

Source : DAPSA (enquête agricole 2022)

Tableau XVI-2: Répartition des ménages agricoles de la région de Saint Louis selon le sexe du CM

Année	2020		2021		2021		
Circonscription	Région Saint-Louis		Région Saint-Louis		Dagana	Podor	Saint Louis
Sexe du CM	nombre de CM	%	nombre de CM	%	%	%	%
Masculin	55946	88,1	62383	87,1	91,4	83,5	86,8
Féminin	7558	11,9	9228	12,9	8,6	16,5	13,2
Ensemble	63504	100	71612	100	100	100	100

Source : DAPSA (enquête agricole 2022)

Tableau XVI-3: Répartition des ménages agricoles de la région de Saint Louis selon le groupe d'âges du CM

Année	2020		2021		2021		
Circonscription	Région Saint-Louis		Région Saint-Louis		Dagana	Podor	Saint Louis
groupe d'âges	nombre de CM	%	nombre de CM	%	%	%	%
Moins de 30 ans	4571	7,2	3852	5,4	5,3	4,7	6,5
31-44 ans	11107	17,5	11790	16,5	18,3	18,9	10,87
45-54 ans	18260	28,7	16347	22,8	21,7	24,3	22,1
55-64 ans	17194	27,1	21970	30,78	30,4	35,4	24,57
65 ans et plus	12372	19,5	17652	24,6	24,2	16,7	36,1
Total	63504	100	71611	100	100	100	100

Source : DAPSA (enquête agricole 2022)

XVI.2 Production

La campagne 2020/2021 a été surtout marquée dans l'ensemble par les contre-performances dans la filière riz avec une baisse de 20,7% de la production due à la chute des rendements (21,4%) en dépit de la hausse des superficies emblavées. Les baisses de production ont été surtout observées dans les départements de Dagana (23,9%) et Podor (7,7%). Toutefois, les niveaux de contraction diffèrent d'une spéculation à l'autre.

La production céréalière s'élève à 312 531 tonnes en 2020/2021, soit une baisse de 25,3% par rapport à la campagne précédente. La baisse est imputable aux contre-performances enregistrées dans les départements de Dagana (-29,7%) et Podor (-14,5%), malgré la hausse (58,13%) de la production de Saint Louis. Ainsi, la campagne 2020/2021 marque la fin de trois années de hausse continue de la production céréalière régionale.

Ce sont les départements de Saint Louis et Podor qui enregistrent les performances les plus élevées avec respectivement 169,9% et 87,6%. La production de Podor, après avoir enregistré un petit repli en 2018, est repartie à la hausse tandis que celle de Saint-Louis a continué sa hausse sur toute la période.

Le département de Dagana demeure, de loin, le premier contributeur dans la production céréalière régionale. Cependant, cette part diminue au fil du temps et est passé de 91% en 2016 à 71,5% en 2020. En effet, après une hausse modérée entre 2017 et 2019, sa production enregistre une baisse de près de 5% entre 2019 et 2020 et 29,7% en 2020-2021. Il convient de signaler que la production rizicole du département de Saint-Louis était affectée à celui de Dagana jusqu'en 2018/2019.

La campagne agricole 2021/2022 est marquée par une baisse (9,3%) de la production du mil due, à une diminution des superficies emblavées (20,5%) malgré l'amélioration de 14,0% du rendement.

A l'image du mil, les superficies emblavées du sorgho ont également baissé de 7,8% entrainant une baisse de 0,9% de la production, malgré l'augmentation du rendement à hauteur de 7,3%. Ces différentes baisses de performance s'explique par une diminution de près de la moitié des superficies emblavées dans le département de Dagana (47,3%) en dépit des hausses enregistrées dans les départements de Podor (14,1%) et Saint-Louis (1,9%).

Par contre, les superficies emblavées du maïs ont globalement augmenté à hauteur de 56,3%. Ces augmentations ont été surtout observées dans les départements de Dagana (106,3%) et Podor (89%). En revanche, dans le département de Saint-Louis, elles ont connu une baisse de 20,0%. Toutefois, la production a baissé de 8,6%.

Pour le riz une augmentation de 21,67% a été enregistrée dans la production régionale. Cette augmentation est le résultat d'une hausse de 36,8% dans le département de Dagana (où on enregistre plus de 80% de la production de riz) et des baisses de 16,9% et 52,3% dans les départements de Podor et Saint-Louis, respectivement. Cette augmentation de la production régionale de riz provient d'une forte amélioration du rendement malgré la baisse de 7,22% des superficies emblavées.

.

Définitions :

Campagne agricole : Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.

Production agricole : La production agricole est le résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes. En d'autres termes, la production agricole est le fruit des semailles et des récoltes au champ. Ceci, pour obtenir, avant tout, des produits comestibles pour la consommation humaine, même si une partie peut être utilisée pour une industrie qui apporte de la valeur ajoutée.

Tableaux et Graphiques

Tableau XVI-4: Évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département

Spéculations		Département de Dagana		Département de Podor		Département de Saint-Louis		Région de Saint-Louis		
		Campagne 2020/ 2021	Campagne 2021/ 2022	Campagne 2020/ 2021	Campagne 2021/ 2022	Campagne 2020/ 2021	Campagne 2021/ 2022	Campagne 2020/ 2021	Campagne 2021/ 2022	Variation Campagne 2021/ 2022-Campagne 2021/ 2022 (%)
Mil	**Sup (Ha)**	3212,74	2022	761,43	862	905,72	995	4879,89	3879	-20,5
	Rdt (Kg/Ha)	347,78	499	240	221	300	227	322	947	194,1
	Prod(T)	1117,32	1009	182,74	191	271,71	226	1571,77	1426	-9,3
Sorgho	**Sup (Ha)**	1500	791	1697	1729	1957	2234	5154	4754	-7,8
	Rdt (Kg/Ha)	472,5	582	525	600	630	586	550	1768	221,4
	Prod(T)	708,75	461	890,93	1037	1232,91	1309	2832,59	2807	-0,9
Maïs	**Sup (Ha)**	750,37	1548	1193,33	2255	1004,07	803	2947,77	4606	56,2
	Rdt (Kg/Ha)	2625	8058	1460,55	4575	1575	2038	1796	14671	716,89
	Prod(T)	1969,71	2171	1742,92	1031	1581,41	1637	5294,04	4839	-8,6
Riz	**Sup (Ha)**	48815	48484	14731	10733	613	310	64159	59527	-7,2
	Rdt (Kg/Ha)	4500	6200	5400	6162	5900	5571	4720	6190	31
	Prod(T)	219667,5	300601	79547,4	66137	3616,7	1727	302831,6	368465	21,7

Source : DRDR – Saint-Louis

Chapitre XVII : ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

XVII.1 Élevage

En **2020**, **l'effectif** du **cheptel** régional est estimé à 3 116 155 têtes (ce qui représente environ 8% du cheptel national) dont 1 959 973 pour la volaille. Le département de Podor recèle 49,7% du cheptel régional global, 70,4% des bovins, 84,21% des ovins et 70,1% des caprins. Dagana suit avec 39,4% des effectifs, 25,49% des bovins, 22,4% des caprins et 50,38% de la volaille familiale. Le département de Saint Louis ferme la marche avec 11,1% des effectifs.

35 913 têtes de bétail correspondant à 1 654 tonnes de viande ont été contrôlées dans les abattoirs de la région en 2020. Elles sont constituées de 11 243 bovins (1 374 t), 10 140 ovins (113 t), 14 486 caprins (158 t) et 44 caméliens (8 t). Aucun abattage d'une bête de race asine, porcine ou équine n'a été contrôlé dans les abattoirs de la région.

Par rapport à la campagne 2019, il est noté une baisse de 43,6% des têtes de bétail abattues, correspondant à une baisse de 25,6% des quantités de viande dont l'abattage a été contrôlé. La baisse concerne toutes les espèces au niveau régional avec de fortes disparités. Cependant, quelques espèces ont enregistré des hausses au niveau départemental.

S'agissant du nombre de têtes abattues et contrôlées, les baisses notées chez les bovins concernent les taureaux (14,8%), les bœufs (59,5%), les vaches (8,9%) et les veaux/vêles (48,7%). Ces baisses ont engendré une diminution des quantités de viande respectivement de 2,5%, 23,7%, 14,9% et 33,4%.

L'effectif du cheptel au niveau de la région est estimé à 3 248 708 têtes en 2021, dont 1 829 048 pour la volaille. Les ovins et caprins se sont établis à 988 480 têtes en 2021 contre 385 657 bovins pour la même année. Il est décompté également 43 644 équins et asins, 879 caméliens et 1000 porcins. Le département de Podor est plus nanti avec 52,1% de l'effectif suivi de celui de Dagana qui regorge 43,3% des têtes au moment où Saint-Louis enregistre seulement 4,6% des effectifs. Toutefois, il faut signaler qu'il n y a aucun camélien ni porcin dans le département de Podor.

La **production contrôlée de lait** est ressortie en 2021 à 3 350 540 Litres de lait frais et 2 902 950 Litres de lait transformé. Le département de Dagana a la particularité que tous ses 2 880 000 Litres de lait frais ont été transformés tandis qu'il n'y a aucune transformation des 465 800 Litres de lait frais dans le département de Saint-Louis. Le lait est moins abondant à Podor avec 4 740 Litres de lait frais et 22 950 Litres de lait transformé.

Les **entrées** de **bétail** ont été enregistrées au niveau de la région avec notamment les ovins évalués à 173 314, suivis des bovins au nombre de 58 055, des caprins estimés à hauteur de 42 664, des équins (2301), des asins (707) et de volaille (600). Des **sorties** du **cheptel** sont également notées dans la région avec 175 541 ovins, 58 582 bovins, 35 056 caprins, 1223 équins, 2 asins et de la volaille (255). Durant cette année, aucun camelin ni porcin n'a subi de mouvement. Relevons aussi que des disparités existent selon les départements.

Définitions :

- **L'élevage** désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la production, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'en obtenir différents produits ou services.
- **Bétail :** Ensemble des animaux élevés pour la production agricole, lapins et volailles exceptés. On distingue le gros bétail (les bovins, les chevaux) du petit bétail (les ovins, les porcins).

Tableaux et Graphiques

Tableau XVII-1 : Effectif cheptel et de la volaille selon l'espèce par département en 2020 et 2021

2020									
Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Asins	Equins	Porcins	Caméliens	Total bétail	Volaille familiale
Saint-Louis	13 218	14 192	27 892	3 931	315	-	457	60 005	285 202
Dagana	82 992	49 175	83 451	16 110	1 262	5 432	612	239 034	987 428
Podor	229 398	337 950	261 332	22 053	11 354	ND	488	862 575	687 343
Région	325 608	401 317	372 675	42 094	12 931	ND	1 557	1 156 182	1 959 973
2021									
Espèces	Ovins/ Caprins	Bovins	Equins/ Asins	Volailles	Caméliens	Porcins			
Dagana	152 624	104 458	17 584	1 131 428	623	1 000			
Podor	747055	262049	23726	658570	0	0			
Saint-Louis	88801	19150	2334	39050	256	0			
Région	988 480	385 657	43 644	1 829 048	879	1 000			

Source : Direction régionale de l'Elevage et des Productions Animales (DREPA)

Tableau XVII-2: Production contrôlée de lait par département en 2021

Circonscription administrative	Type de lait	
	Frais (L)	**Transformé (L)**
Dagana	2 880 000	2 880 000
Podor	4 740	22 950
Saint-Louis	465 800	0
Région	**3 350 540**	**2 902 950**

Source : Direction régionale de l'Elevage et des Productions Animales (DREPA)

Tableau XVII-3: Evolution des entrées et sorties du bétail en 2021

Entrées							
Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Volaille	Camelins
Dagana	2411	5404	4156	906	705	-	-
Podor	55595	164209	38480	1395	2	600	-
Saint-Louis	49	3701	28	-	-	-	-
Total	**58055**	**173314**	**42664**	**2301**	**707**	**600**	-
Sorties							
Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Volaille	Camelins
Dagana	7611	2133	1629	705		-	-
Podor	50 934	171 408	32 598	518	2	255	-
Saint-Louis	37	2000	829			-	-
Total	**58582**	**175541**	**35056**	**1223**	**2**	**255**	**-**

Source : Direction régionale de l'Elevage et des Productions Animales (DREPA)

XVII.2 Pêche – Aquaculture

En 2020, les infrastructures de production **aquacole** dénombrées dans la région continuent leur évolution à la hausse observée au cours des dernières années. Les étangs et les bassins, ont augmenté respectivement de dix et de quatre unités par rapport à leur nombre de 2019. En 2021, elles ont augmenté de 7,1% par rapport à 2020 du fait de la forte hausse enregistrée par le nombre de cages (+ 32 unités) et de l'ajout de 2 étangs.

La production aquacole régionale a enregistré une hausse moindre de 8,6% entre 2019 et 2020 et reste en deçà de la performance notée entre 2018 et 2019. Les quantités de poissons récoltés sont passées de 175 tonnes à 190 tonnes (soit une augmentation de 15 tonnes).

L'année 2021 a enregistré une forte baisse de la production aquacole (-52,1%) entre 2020 et 2021. Cette contreperformance s'explique par la baisse (-21,5%) de la production d'aliments et du démarrage tardif de l'empoissonnement des alevins.

En 2020, le cumul des débarquements de **poissons**, dans la région, a atteint 61 506 tonnes dont 59 828 (97%) pour le département de Saint-Louis, 1436 pour Dagana et 242 pour Podor.

Par rapport à l'année 2019 (48175 tonnes), le poids des débarquements est en hausse (27,7%), tiré par les augmentations de la production dans le département de Saint-Louis (+27,6%). Il faut noter également que le département de Dagana a enregistré une hausse de 42,2% de sa production, tandis que Podor a baissé de 8,7%.

La production est majoritairement destinée au mareyage (84,9%) contre 11,4% pour la consommation locale, 5,4% pour la transformation artisanale et 1,4% pour la transformation industrielle. On observe une répartition similaire dans le département de Saint-Louis tandis que 70,7% de la production du département de Dagana sont destinés au mareyage ; le reste étant partagé équitablement entre la consommation locale et la transformation artisanale. A Podor, la totalité de la production est destinée à la consommation locale. Il est à noter que la transformation industrielle n'est réalisée qu'à Saint-Louis.

La production de poissons est évaluée en 2021 à 54 465 tonnes répartie comme suit : 7 347 t de consommation locale, 38716 t de mareyage, 5689 t de transformation industrielle et 2712 t de transformation artisanale. Il faut relever que toute la transformation industrielle est consacrée dans le département de Saint-Louis.

Malgré la hausse de la production de poissons en 2020, sa valeur monétaire est en baisse de 7,0% par rapport à l'année 2019 à cause de la diminution observée dans les départements de Saint- Louis (-8,9%) et Podor (-5,6%). La hausse enregistrée dans le département de Dagana (24,4%) a été annihilée par le poids prépondérant de Saint-Louis dans le secteur. En 2021, la production de poissons a généré, 13 918 587 350 FCFA dans le département de Saint-Louis, 941 831 850 FCFA dans celui de Dagana et 272 085 000 FCFA dans le département de Podor.

Les productions de mollusques et de crustacées ont généré respectivement 343 180 800 FCFA et 31 225 000 FCFA en 2021 dans le département de Saint-Louis

Définitions :

-Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).
-Pêche maritime (PM) : la pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire

- Pêche continentale (PC) : la pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière).

Tableaux et Graphiques

Tableau XVII-4: Évolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type

Infrastructures	Nombre		
	2021	2020	2019
Etangs	186	184	174
Bassins	54	54	50
Cages	255	223	173

Source : ANA/SL

Tableau XVII-5: Évolution de la situation de la production aquacole dans la région de Saint-Louis (en tonnes)

Indicateurs	Année			2021
	2018	2019	2020	
Quantité empoissonnée d'alevins (en tonnes)	0,775	0,85	1,5	2,0
Quantité de poissons récoltée (en tonnes)	155	175	190	91
Production d'aliments (en tonnes)	49	56	76	60

Source : ANA/SL

Tableau XVII-6: Répartition de la production selon la destination et le département (en tonnes)

Destinations		Consommation locale	Mareyage	Transformation industrielle	Transformation artisanale	Total
Département de Podor	2020	242	0	0	0	242
	2021	198,773	273,476	0	0	472,2
Département de Dagana	2020	201	969	0	201	1371
	2021	221,9	1062	0	124,27	1408,2
Département de Saint-Louis	2020	5597	44168	751	2658	53174
	2021	6926,85	37380,2	5689,2	2588	52584,2
Région	**2020**	**6040**	**45137**	**751**	**2859**	**54787**
	2021	**7347,5**	**38715,7**	**5689,2**	**2712,3**	**54464,7**

Source : Service Régional des Pêches *(SRP) de Saint-Louis*

XVII.3 Sylviculture

Le nombre de forêts classées dans la région est de 37 soit une superficie de 45 661 hectares. Ainsi, il y a 3 forêts classées dans le département de Saint-Louis, soit une superficie de 3 527 Ha, 23 dans le département de Podor avec une superficie de 29 756 et 11 dans celui de Dagana avec une superficie de 12 378 Ha.

La région de Saint Louis étant fermée à l'exploitation forestière, les produits controlés par les services des eaux et forêts proviennent des autres régions et des pays limitrophes. L'essentiel de ces produits est constitué des produits de la cueillette.

Protection des forêts

Malgré les nombreux efforts fournis pendant la lutte préventive, la zone nord est toujours confrontée à des feux tardifs d'origine anthropique. Les **feux** de **brousse** constatés au niveau de la région ont brulé une superficie de 4776,6 Ha en 2021**,** 4305,21 en 2020 et 3434,5 en 2019.

L'ouverture et la réhabilitation des pare-feu sont des activités nécessaires dans le cadre de la lutte préventive pour réduire les risques d'incendies et leurs intensités. En 2021, **1962,49** Km de pare-feu ont été ouverts et réhabilités. La préservation des forêts face à la menace de déforestation nécessite la production de plants. En 2021,une bonne partie de la production régionale de plants a été assurée par les pépinières en régie avec 384202 plants produits (bien en dessous des 638134 plants produits en 2020 dans 57 pépinières) dans la région de Saint-Louis

Par ailleurs, des plantations massives et linéaires sont réalisées chaque années pour restaurer la forêt. Pour l'année 2020, il s'agit de 151,9 ha en 2020, 47,8 Km pour les plantations linéaires et 12,9 ha pour la foresterie urbaine. Ainsi, entre 2019 et 2020, les plantations forestières ont augmenté de 47,3%. Les plantations linéaires ont baissé de 29,8%, la foresterie urbaine de 53,4% et qu'il n y a aucune plantation conservatoire en 2020.

La **production forestière** régionale est essentiellement composée de produits non ligneux. La gomme mounass est évaluée à 6 402 Kg en 2020 contre 9 180 Kg en 2019, soit une baisse de 30,3%. La gomme arabique a également diminué de 52,7% pour s'établir en 2020 à 2580 Kg. Le lit tara est ressorti à 129 Kg en 2020 contre 88 Kg en 2019, soit une hausse de 46,6%. Toutefois, il est relevé une baisse de 34,5% du bois de chauffe (stères) et de 17,3% du diguidé qui sont respectivement de 797 Kg et de 57 431 Kg en 2020. Le jujub a été évalué à 956 201 Kg en 2020, soit une hausse de 88,3% par rapport à 2019. Le gowé est estimé à 649 825 Kg connaissant ainsi une hausse relative de 3,8% au moment où le soump est ressorti à 83 266 Kg avec une forte hausse de 264,4% eu égard à l'année 2019. Enfin, le leydour est évalué à 7 220 Kg avec une hausse de 43,8%, le nep nep et la natte pm n'ont pas été dénombrés en 2020. En 2021, Le jujube constitue le produit le plus exploité de la région avec 879 136 Kg, suivi du Gowé pour 683 483 Kg exploités, du Diguidé pour 48 175 Kg coupés et du Soump pour 19 512 Kg. D'autres produits forestiers non ligneux sont aussi exploités dans la région mais à faible quantité.

Permis de chasse

Entre 2019 et 2020, le nombre de zones amodiées est resté constant à 18 avec 14 dans le département de Dagana, 3 dans le département de Podor et 1 dans celui de Saint-Louis.

Au titre des gibiers à poils abattus, ils sont estimés à 148 en 2020 soit une baisse de 35,1% et concernant les pièces de gibiers à plumes abattus, ils se sont établis à 14 911 soit une régression de 4,7% Ceci a engendré une baisse des recettes de chasse passant de **15 739 015 FCFA** pour l'année 2020 à **8 026 001 FCFA** pour l'année 2021 soit une perte de **7 713 014 FCFA.**

En 2021, les recettes financières totales de la région de Saint-Louis s'établissent à **71 113 899 FCFA** dont **57 696 899** de recette Domaniale et **13 417 000 FCFA** de recette Contentieuse. Comparée à l'année 2020, on note une augmentation de 18 321 364 FCFA. .

Tableau 7 : Nombre de pépinières et de plants

Année	Nombre de pépinière	Nombre de Plants
2020	57	638 164
2021	30	725 100
Différence	-27	86936

Source : Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) – Saint-Louis

Tableau 8 : Situation des feux tardifs des années 2020 et 2021

Années	**Feux-Tardifs**	
	Nombre de cas	Superficies (brulées)
2020	11	4305,3
2021	35	4776,6
Ecart	+ 24	+471,39

Source : Inspection régionale des Eaux et Forêts (IREF) – Saint-Louis

Chapitre XVIII : ÉNERGIE - MINES - CARRIERES

XVIII.1 Mines et carrières

La La Région de Saint Louis dispose de substances de carrières telles que le sable (Rao, Ross Béthio, Gandiole, Taredji à Podor), le coquillage (Gandon, Rao, Mbenguene Boye) et la latérite (Colonat, Pathé Badio à Mbane, Ndiayéne Pendao, Cas-Cas, Médina Ndiatbé), l'argile (Rao, Gandon, Ross-Béthio). L'activité de production des minéraux lourds (zircon, illemenite, leucoxéne) exploité par la Société AFRIG SA a démarré depuis le 05 aout 2020. Des indices de tourbes ont été aussi signalés à Thillé-boye, à 80 km de Saint-Louis

Au cours de l'année 2021, 47 589 m3 de sable ont été enregistrés par les pointeurs à travers les carrières de la région contre 9 770 m3 pour les coquillages et 16 160 m3 pour les latérites. Les activités d'extractions sont plus intenses pendant le deuxième semestre en particulier le dernier trimestre de l'année. En effet, près de 42% du sable, 34% du coquillage et 56% de la latérite ont été extraits au cours du dernier trimestre.

L'exploitation des mines dans la zone de Gandiole a connu un arrêt temporaire suite aux licenciement des employés du village de Ndengou. Toutefois, une médiation des autorités locales a permis de concilier les parties prenantes et la reprise des activités a été effective au mois d'octobre. Malheureusement, les statistiques relatives à la production dans la mine ne sont pas disponibles.

Les recettes collectées par le service des mines ont atteint la somme totale de 29 741 700 FCFA. Elles proviennent du sable (14 276 700), du coquillage (4 885 000), de la latérite (8 080 000) et d'une taxe exceptionnelle ML_DFE (2 500 000).

Définitions :

- **Latérite** : c'est un sol rouge vif ou rouge-brun, très riche en oxyde de fer et alumine, formé sous climat tropical. (Ce sol se transforme en une cuirasse impropre à la culture sous l'effet de l'alternance saison sèche/saison humide. La latérite peut être exploitée comme gisement de fer ou d'aluminium. C'est le résultat d'un processus d'altération intensive très avancé dans des conditions tropicales.
- **Sable :** c'est un matériau granulaire composé de particules (quartz, micas, feldspaths) issues de la dégradation de roches. La dimension des grains de sable est comprise entre 1/16^{e} de millimètre et 2 millimètres.

En savoir plus :

- https://itie.sn/

Tableaux et Graphiques

Tableau XVIII-1: Quantités extraites dans les mines et carrières en 2021

Substance minérale	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Sable	2 731	3 149	2 823	3 045	2 913	2 448	5 244	3 049	2 132	4 409	10 063	5 583	47 589
Coquillage	2 300	200	400	300	-	450	100	2 200	500	-	200	3 120	9 770
Latérite	-	-	3 019	758	2 794	-	128	432	-	2 035	4 309	2 685	16 160

Source : Service Régional des Mines et de la Géologie

Chapitre XIX : COMMERCE - SERVICES

XIX.1 Commerce

Le nombre de marchés restent constant à 26 avec 15 marchés permanents et 11 marchés hebdomadaires. Le département de Podor compte plus de marchés (7 hebdomadaires et 4 permanents). Le département de Dagana vient en deuxième position avec 8 marchés (5 permanents et 3 hebdomadaires). Le département de Saint-Louis, compte un seul marché hebdomadaire (celui de Mpal).

Entre 2020 et 2021, les statistiques du service régional du commerce sont restées constantes. Le nombre de commerçants s'est établi à 5057 dont 4914 détaillants, 122 demi-grossistes et 21 grossistes. Le département de Saint-Louis renferme près de la moitié des commerçants (2354). Dagana et Podor comptent respectivement 1673 et 1030 commerçants.

Entre 2019 et 2020 Les prix des principales denrées consommées sont restés stables dans toute la région sauf pour le riz, le lait en poudre et l'huile en fût, lesquels ont enregistré des hausses variables au cours de la période sous revue. En effet, le prix du kilogramme (Kg) du riz brisé non parfumé est passé de 275 FCFA en 2019 à 300 FCFA en 2020, soit une hausse de 9,1% tandis que celui du riz local est ressorti à 300 FCFA en 2020 avec une hausse de 20,0% par rapport au prix de 2019.

En outre, le prix du kg de riz parfumé a légèrement augmenté entre 2019 et 2020 en passant de 445 à 450 FCFA. Pour ce qui est du lait en poudre, un renchérissement du prix du kg de 1,8% a été relevé entre 2019 (2 750 FCFA) et 2020 (2 800 FCFA). De même, le prix du litre d'huile en fût a grimpé de 0,8% entre 2019 et 2020 passant de 900 FCFA à 925 FCFA.

La tonne de ciment est passée de 64 000 FCFA en 2019 à 66 000 FCFA en 2020, soit une hausse de 3,1%. Concernant les autres produits suivis (sucre cristallisé, sucre en morceaux, gaz butane de 6 Kg et le gaz butane de 2,7 Kg), les prix sont restés constants entre 2019 et 2020.

La situation est différente entre 2020 et 2021. Les prix de certains produits tels que le riz brisé parfumé (450), le riz local (310), le Gaz Butane de 6 kg (3085) et le Gaz Butane de 2,7 kg (1455) sont restés stables. Par contre des variations sont notées au niveau des prix de l'huile en fût qui est passé de 1100 à 1200 soit une augmentation de 9,1%. De même le sucre cristallisé et le sucre en morceaux ont connu des hausses respectives de 6,6% et 6,7%. Ces variations sont moins importantes pour le lait en poudre (3,6%) ; le riz brisé non parfumé (3,3%) ; le ciment SOCOCIM (1,5%) et le ciment du SAHEL (1,5%).

Définitions :

-Commerce : consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

-Marché : Pour l'économiste, le marché est défini comme le lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l'offre et de la demande, va naître le prix d'échange. Il peut ainsi être un lieu, physique ou virtuel, où les échanges commerciaux ont lieu

-Marché permanent : c'est un marché où l'on note des activités des activités et des échanges commerciaux de manière permanente.

-Marché hebdomadaire : C'est un marché dans lequel les activités des activités économiques et des échanges commerciaux s'effectuent dans l'intervalle d'une semaine (plus connu sous le nom de Louma au Sénégal).

Tableaux et Graphiques

Tableau XIX-1: Évolution du nombre de marchés selon le type, par département

Département	Années /Variation	Nombre de marchés permanents	Nombre de marchés hebdomadaires	Total
Saint Louis	2019	6	1	7
	2020	6	1	7
	2021	6	1	7
Dagana	2019	5	3	8
	2020	5	3	8
	2021	5	3	8
Podor	2019	4	7	11
	2020	4	7	11
	2021	4	7	11
Région	2019	**15**	**11**	**26**
	2020	**15**	**11**	**26**
	2021	**15**	**11**	**26**
	Variation 2020-2021 (en %)	**0**	**0**	**0**

Source : Service Régional du Commerce de Saint-Louis

Tableau XIX-2: Evolution du nombre de commerçants selon le type par département

Département	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Saint Louis	2019	5	47	1895	1947
	2020	7	52	2295	2354
	2021	7	52	2295	2354
Dagana	2019	5	27	1004	1036
	2020	9	38	1626	1673
	2021	9	38	1626	1673
Podor	2019	4	28	891	923
	2020	5	32	993	1030
	2021	5	32	993	1030
Région	2019	14	102	3790	3906
	2020	21	122	4914	5057
	2021	21	122	4914	5057
	Variation 2010-2021 (en %)	0	0	0	0

Source : Service Régional du Commerce de Saint-Louis

XIX.2 Transport

La région de Saint-Louis dispose de quatre (04) gares routières fonctionnelles qui sont réparties dans les trois (03) départements (1 à Dagana, 1 à Richard-toll, 1 à Podor et 1 à Saint Louis).

Le **réseau routier** classé de la région de Saint Louis porte sur un linéaire global de 1152 km lors de la classification de 2012. Les routes nationales portent sur un linéaire de 548,6 km dont 453 km bitumées. Les routes régionales font 313,6 km et 249,3 km de routes régionales. La région compte 41 km de voirie urbaine. Le réseau routier bitumé porte sur un linéaire de 633 Km en bon état.

Le **transport routier** de la région de Saint Louis est de type urbain et interurbain. Le type urbain est essentiellement assuré par des taxis (jaune et noir), des bus « TATA », des « clandos », des charrettes, des calèches et des motos dénommées « Djakarta ». Le transport interurbain est servi par des bus, des cars « Ndiaga Ndiaye », des véhicules « 7 places » et des minicars.

En 2021, le **parc automobile** de la région de Saint Louis était riche de 19 862 véhicules. Le parc est largement dominé par les voitures particulières (59,2%), suivies des camionnettes (16,4%), des vélomoteurs (6,3%), des camions (5,4%), des autocars (4,3%) etc.

Par rapport à l'année 2020, le parc automobile a enregistré une hausse de 13,9%, soit 2425 automobiles supplémentaires. Cette hausse est due à la progression des voitures particulières, des vélomoteurs, des camionnettes et des motocycles ; lesquels contribuent pour 87,9%.

La répartition selon le département montre que Saint-Louis se taille la part du lion avec 78,3% (en légère hausse par rapport à l'année 2020). Il est suivi de loin par le département de Dagana (18,9%) et celui de Podor (2,9%). Le parc automobile est dominé par les voitures particulières dans les départements de Saint Louis et Dagana tandis qu'à Podor, ce sont les camionnettes qui arrivent en tête.

En 2021, les **nouvelles immatriculations** connaissent une forte hausse (71,0%) par rapport à 2020. Le nombre de véhicules nouvellement immatriculés s'est établi à 1130 contre 661 en 2020. La hausse touche la plupart des catégories de véhicules (excepté les tracteurs qui enregistrent une baisse de 4,0%).

Les voitures particulières arrivent en tête (premier contributeur) avec 47,8% de l'effectif global mais enregistrent une baisse de leur contribution (62,2% en 2020). Elles sont suivies par les vélomoteurs (16,6%), , les motocycles (12,3%) et les camionnettes (7,5%).

Au titre du **passage** de la **conduite**, le nombre d'inscrits (toutes catégories confondues) est passé de 3572 en 2020 à 5263 en 2021, soit une hausse de 47%. Le taux de réussite quant à lui est passé de 86,2% en 2020 à 80,3% en 2021 soit une baisse d'environ 6 points de pourcentage. Cette contre performance est due aux baisses enregistrées dans les catégories B, C1, D et C lesquelles fournissement plus de 90% des candidats. Il est à noter la bonne performance enregistrée dans la catégorie A.

Définitions :

- **Parc automobile :** désigne un ensemble d'actifs présentant des caractéristiques similaires qui sont gérés conjointement. Une flotte de véhicules est un groupe de véhicules gérés, utilisés pour atteindre un objectif opérationnel particulier.
- **Réseau routier :** Ensemble des routes aménagées et entretenues par l'administration publique pour l'utilisation au profit du public.

Tableaux et Graphiques

Tableau XIX-3 : Répartition du parc par type de véhicule, par département

Circonscription	SAINT-LOUIS		DAGANA		PODOR		REGION		
TYPES	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	Var (2020/2021)
Autocar	621	702	127	133	12	14	760	849	11,71%
Camion	735	786	234	246	30	32	999	1064	6,51%
Camionnette	1752	1977	921	1022	226	252	2899	3251	12,14%
Motocycle	308	442	40	47	7	7	355	496	39,72%
Quadricycle	42	45	1	1	0	0	43	46	6,98%
Semi-remorque	284	322	160	174	3	4	447	500	11,86%
Tricycle	10	24	7	9	0	0	17	33	94,12%
Tracteur	324	360	200	218	3	6	527	584	10,82%
Vélomoteur	688	856	343	362	21	24	1052	1242	18,06%
Voiture Particulière	8822	10017	1321	1525	175	225	10318	11767	14,04%
V. Très Spé. de Transp.	12	17	8	11	0	2	20	30	50,00%
Ensemble	**13598**	**15548**	**3362**	**3748**	**477**	**566**	**17437**	**19862**	**13,91%**

Source : Service régional des Transports routiers de Saint-Louis

Tableau XIX-4 : Résultats des examens de passage au permis de conduire

	INSCRIS			ADMIS		Taux de réussite	
CATEGORIES	2020	2021	Var (2020/2021)	2020	2021	2020	2021
A1	1	3	200%	1	3	100%	100%
A	22	44	100%	10	35	45%	80%
B	2127	3039	43%	1876	2511	88%	83%
C1	1213	1821	50%	1034	1410	85%	77%
D	208	351	68,8%	158	263	76%	75%
C	1	5	400%	1	2	100%	40%
Total	**3572**	**5263**	**47%**	**3080**	**4224**	**86,2%**	**80,3%**

Source : Service régional des Transports routiers de Saint-Louis

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX MOTS CLES

Chapitre XX : GLOSSAIRES

Aides familiaux : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).

Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Camps pénaux : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

Collectivité territoriale : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.

Culture : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.

Chef de ménage : le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

Densité de population : elle sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dynamique de population : elle suppose l'existence d'interrelations entre mortalité, natalité, migration. Ce qui fait que pour toute population, il y a passage par diverses phases ou transition démographique résultante de ces variables natalité, mortalité, migration.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Électricité moyenne tension : les lignes moyenne tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.

Électricité basse tension : les lignes basse tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, **l**'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

Établissements pénitentiaires : Ce sont des lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.

Finance publique : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics.

Finances publiques locales : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.

Impôts locaux: ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Immatriculation à la sécurité sociale: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

Insécurité alimentaire aiguë : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sites énumérés ci-dessous.

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les

préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Ménage agricole : un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

Patrimoine culturel : il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Population : le mot **population** peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'**univers**. On emploie plus communément le mot **population** pour désigner l'ensemble des **habitants** d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : *population d'âge scolaire*, *population mariable)*, auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population.**

Population en âge de travailler : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

Population en emploi : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur.

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.

Population pénale : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.

Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est 'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Personne au chômage : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte**.** Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi

les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.
Population active : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations… ou de tout territoire ad hoc.

Programmes de santé : C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.
Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts
Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers

Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.

Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Système Financier Décentralisé : Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations.

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré.

Taux d'achèvement du cycle primaire : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année.

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Taux d'urbanisation : ***C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes.*** Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents**.**

Taux brut de scolarisation : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Taux d'occupation : C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

Température minimale : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.

Température maximale : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

Le taux d'emploi : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

Trésor public : service de l'État qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité

nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière.

Travailleur familial : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Vulnérabilité : l'expression « vulnérable » vient du latin « *vulnérabilis, de vulnerare* » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire fait référence à toute la gamme des facteurs qui mettent les personnes en danger d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité pour un individu, un ménage ou un groupe de personnes est déterminé par son exposition aux facteurs de risque et par son aptitude à affronter les situations de crise et à leur survivre.

Chapitre XXI : INDEX MOTS CLES

Agriculture 10, 11, 15, 22, 38, 43, 128
ANSD 12
assainissement 3, 52, 56, 57, 70
Bourses de Sécurité Familiales 72
campagne agricole 131
carrières 4, 141, 144, 145
Chômage 3, 44
climat 26, 31, 144
collectivités territoriales 4, 15, 26, 79, 117, 118, 119, 120, 155
commerce 15, 146, 147
Commerce 5, 10, 38, 43, 146, 147, 148
culture 56, 99, 100, 101, 131, 139, 144, 154, 155
cycle moyen 91
densité 14, 15, 17, 18, 22, 154, 157
département 3, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 27, 29, 30, 31, 65, 66, 70, 71, 72, 73, 80, 87, 89, 90, 93, 95, 100, 101, 103, 104, 112, 113, 114, 118, 131, 134, 135, 136, 139, 144, 145, 147, 148, 150, 151, 154, 156
eau 29, 52, 54, 56, 70, 111, 139, 154, 156
éducation 4, 69, 79, 80, 86, 97, 98, 99, 111
élevage 95, 134, 135, 136, 139, 154
Élevage 11, 15, 22, 93, 129, 155
emploi 3, 34, 37, 38, 41, 42, 44, 69, 156, 157
énergie 3, 52, 58, 134, 141, 142, 143, 154
enseignement 62, 86, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97
Guinguinéo15, 16, 17, 18, 22, 23, 27, 29, 30, 31, 54, 56, 57, 65, 66, 70, 71, 72, 73, 80, 81, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 95, 96, 100, 101, 103, 104, 112, 114, 115, 116, 118, 119, 132, 133, 135, 136, 144, 145, 147, 148, 151
hydraulique 54, 55, 142, 154
indice synthétique de fécondité..... 24
insécurité alimentaire 65, 66, 155, 158
Jeunesse..... 4, 103
Kaolack ..3, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 52, 54, 55, 56, 57, 60, 61, 62, 65, 66, 69, 70, 71, 72, 73, 80, 81, 82, 83, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 139, 140, 141, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152
l'encours de crédit 112
Ménage agricole 129, 155
ménages3, 42, 47, 48, 52, 56, 57, 58, 65, 69, 72, 73, 97, 128, 129, 130, 135, 142, 154, 155
mines..... 141
mortalité 19, 20, 24, 25, 154, 156
Nioro ...16, 17, 18, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 54, 55, 56, 57, 65, 66, 70, 71, 72, 73, 80, 81, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 95, 96, 100, 101, 103, 104, 112, 114, 115, 116, 118, 119, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 139, 140, 144, 145, 147, 148, 151
Nutrition 93
ODD 34, 52, 69, 79, 141
parc automobile 146, 149
patrimoine culturel 99, 100, 146, 155
pêche 4, 134, 139, 140
Pêche 4, 93, 139
pluviométrie 26, 32
population ..3, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 44, 52, 60, 70, 79, 80, 100, 117, 128, 134, 141, 146, 154, 155, 156, 157
poste 31, 32, 80, 81, 111, 114, 115, 116, 155
Préscolaire 4, 36, 38, 43, 45, 87, 88
protection sociale 60, 69, 79
PSE 34, 56, 69, 79, 128, 141
pyramide des âges 20
Rapport de masculinité 20, 156
ratio de dépendance démographique 20, 156
Recensement 11, 15, 22
Recettes 4, 118, 119, 157
région....3, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 28, 29, 30, 31, 34, 39, 40, 41, 42, 44, 52, 56, 57, 60, 62, 65, 66, 72, 73, 79, 80, 82, 83, 86, 93, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 111, 112, 113, 114, 117, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 139, 140, 141, 142, 144, 146, 147, 149, 151, 154
Ressources fauniques 29, 157
Ressources forestières 3, 29, 157
santé 4, 52, 60, 69, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 99, 111
secondaire général 4, 91, 92, 97, 98
Sécurité alimentaire..... 65, 157
Sénégal ...2, 3, 10, 14, 15, 16, 17, 27, 34, 35, 39, 41, 44, 52, 56, 60, 69, 72, 79, 86, 97, 99, 111, 116, 117, 128, 134, 135, 136, 141, 146, 147, 154, 156
SESR 12
Sports.....4, 103, 104
superficie 15, 17, 18, 29, 117, 129, 130, 131
sylviculture..... 4, 134
taux d'abandon 61, 62, 82, 88, 89
taux de réussite.....61, 62, 88, 89, 90, 95
TBS 11, 89, 90, 91, 92
territoire 14
Tourisme 5, 151, 152
transport 15, 142, 146, 149, 154
Transport 5, 149
travail familial 41
Urbanisme 27, 28
violences basées sur le genre 63

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX 3
LISTE DES FIGURES 6
SIGLES ET ABREVIATIONS 7
AVANT PROPOS 11

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 12

CHAPITRE I : TERRITOIRE 13
I.1 LA REGION DE SAINT LOUIS DANS LE SENEGAL 14
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 16

CHAPITRE II : POPULATION 18
II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 18
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 20
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 22

CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 24
III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 25
III.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 27
III.3 CONDITIONS CLIMATIQUES 29

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 31

CHAPITRE IV : EMPLOI 32
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 33
IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE 35
IV.3 ÉTABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL 37

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 39
V.1 TRAVAIL FAMILIAL 40
V.2 CHOMAGE 42

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 44

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 45
VI.1 LOGEMENT EQUIPEMENT DES MENAGES 46

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 48
VII.1 EAU 49
VII.2 ASSAINISSEMENT 51
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES 53

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 54

CHAPITRE VIII : ASSISTANCE SOCIALE 55
VIII.1 ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES 56
VIII.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE 58

CHAPITRE IX : JUSTICE 60
IX.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET PERSONNEL JUDICIAIRE 61
IX.2 POPULATION PENALE 63

CHAPITRE X : SANTE 65

X.1 PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE 66
X.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE 68

CHAPITRE XI : EDUCATION 70
XI.1 PRESCOLAIRE 71
XI.2 ÉLEMENTAIRE 73
XI.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 75
XI.4 ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE 77

CHAPITRE XII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS 79
XII.1 CULTURE ET LOISIRS 80
XII.2 JEUNESSE ET SPORTS 82

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 84

CHAPITRE XIII : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 85
XIII.1 ACTIVITES DES SFD 86
XIII.2 ACTIVITES POSTALES 88

CHAPITRE XIV : FINANCES PUBLIQUES LOCALES 90
XIV.1 RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 91
XIV.2 DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 92

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 93

CHAPITRE XV : ENTREPRISES 94
FORMALISATION DES ENTREPRISES 94
XV.1 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES 96

CHAPITRE XVI : AGRICULTURE 98
XVI.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS 99
XVI.2 PRODUCTION 101

CHAPITRE XVII : ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE 103
XVII.1 ÉLEVAGE 104
XVII.2 PECHE – AQUACULTURE 106
XVII.3 SYLVICULTURE 108

CHAPITRE XVIII : ÉNERGIE - MINES - CARRIERES 110
XVIII.1 MINES ET CARRIERES 111

CHAPITRE XIX : COMMERCE - SERVICES 113
XIX.1 COMMERCE 114
XIX.2 TRANSPORT 116

SECTION G. ANNEXES 118

CHAPITRE XX : GLOSSAIRES 119

CHAPITRE XXI : INDEX MOTS CLES 125

TABLE DES MATIERES 126